Dernière modification: 12 septembre 2024.

www.entreprises-coloniales.fr

# LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (1920-1958)

Société an., 6 déc. 1920.

Compagnie générale des colonies (Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, 1921, p. 30-31)

Aux termes d'un acte en date du 22 novembre 1920, il a été formé, sous la raison sociale Compagnie générale des colonies, une société ayant pour objet :

De faire, aux colonies françaises et dans les pays placés sous le protectorat de la France ou sous son mandat, soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, soit en fondant des sociétés spéciales ou en s'intéressant à ces sociétés sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières, toutes entreprises minières et de travaux ou services publics. Elle a également pour objet toutes opérations ayant pour but de favoriser le développement économique des colonies françaises ou des pays placés sous le protectorat ou le mandat de la France.

Toutefois, la société pourra faire en France toutes opérations accessoires à celles rentrant dans son objet.

Siège social: 282, boulevard Saint-Germain, Paris.

Capital social: 10.000.000 francs.

### Premiers administrateurs

MM. Griolet Gaston, président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Angoulvant Gabriel <sup>1</sup>, gouverneur général honoraire des colonies, 118, avenue d'Orléans, Paris.

Atthalin André, secrétaire général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Bloch Marcel, ingénieur, administrateur-directeur de la Banque Transatlantique, 42, rue de la Bienfaisance, Paris.

Boucard Max <sup>2</sup>, maître des requêtes honoraires au Conseil d'Etat, administrateur de la Banque de l'Union parisienne, 4, rue Rembrandt, Paris.

Charpentier Jean-Charles, premier secrétaire d'ambassade honoraire, administrateur de la Société générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 11, rue Eugène-Labiche, Paris.

Fougerolle Philippe, président du conseil d'administration de la Société française d'entreprises, 4, rue Cambacérès, Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gabriel Angoulvant (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1908-1916), gouverneur général de l'AEF (1917-1920). Puis administrateur d'une vingtaine de sociétés.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Max Boucard (1855-1922) : avocat, maître des requêtes au Conseil d'État (1894-1905), puis président ou administrateur d'une quinzaine de sociétés, à commencer par la Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger. Voir encadré.

Grandjean Charles-Georges <sup>3</sup>, administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie, 8, rue Murillo, Paris.

MM. Josse Adrien <sup>4</sup>, président du conseil d'administration de la Banque française équatoriale, 2, rue Meyerbeer, Paris.

Lebon André <sup>5</sup>, président du conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris.

Loisy François-Xavier, ancien inspecteur des Colonies, 17, avenue de Tourville, Paris.

Messimy Adolphe, ancien ministre des Colonies, 1, rue Bonaparte, Paris.

Montandon Achille-Auguste-*Louis* <sup>6</sup>, directeur des agences du Crédit Lyonnais en Belgique, conseiller du commerce extérieur de la France, 84, rue Royale, Bruxelles.

Peytel André <sup>7</sup>, administrateur du Crédit algérien, 6, rue Saint Philippe-du-Roule, Paris.

Rebuffel Charles, ingénieur, président du conseil d'administration de la Société des Grands Travaux de Marseille, 3, rue du Général-Appert, Paris.

Schwob Georges) <sup>8</sup>, membre du conseil supérieur des colonies, 15, rue d'Argenteuil, Paris.

#### Commissaires aux comptes

MM. Baudouin Albert, 9, rue Lécluse, Paris.

Fouque J.-B., ancien inspecteur des colonies, 66, rue Lecourbe, Paris.

#### SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE

(Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, mai 1922, p. 138-139)

.....

La Compagnie générale des colonies, dans laquelle la Société auxiliaire africaine a souscrit pour 500.000 francs d'actions, a montré en 1921 une grande activité. Elle étudie, d'accord avec le Gouvernement, des projets de travaux publics de grande envergure aux colonies. La Société a pris une participation de 100.000 francs dans la Compagnie des scieries africaines. Elle a touché en 1921, à titre de dividende, une somme de 24.750 francs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Georges-Charles Grandjean: représentant probable du groupe Schneider. Administrateur, puis président (dès 1913 et toujours en 1931) des Hauts Fourneaux, forges et aciéries du Chili (Hautfourchil), administrateur de l'Union des mines marocaines, vice-président (1917) de la Banque française de l'Afrique équatoriale, administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI) et de la Compagnie générale des colonies (décembre 1920). Administrateur de la Banque industrielle de Chine (février-août 1921), puis vice-président de la Banque franco-chinoise (octobre 1922). Président du Crédit foncier colonial (mars 1921). Ayant accédé au printemps 1922 à la présidence de la Banque française de l'Afrique équatoriale, il abandonnera celle du Crédit foncier colonial à l'ancien préfet Marcel Delanney. En outre administrateur de la Banque pour les pays d'Europe centrale (BPEC). Un « Georges Grandjean » figure également au conseil des Faïenceries de Sarreguemines, Digoin et Vitry-le-François (Anciennement Utzschneider et Cie).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Adrien Josse : administrateur de deux douzaines d'affaires, président de la Banque française de l'Afrique. Voir encadré.

<sup>5</sup> André Lebon (1859-1938) : ancien ministre du commerce et des colonies, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Louis Montandon (1849 à Bellevue, Algérie-12 février 1927 à Paris 8<sup>e</sup>) : chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1898 (min. Aff. étrangères).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> André Peytel : administrateur (1911), administrateur délégué, puis (1924) président du Crédit algérien. Voir encadré.

Îl s'intéresse à la même époque à la Cie générale de recherches minières de l'Oubangui, puis à la Cie équatoriale de mines et à la Société marocaine de mines et de produits chimiques.

8 Georges Schwob (d'Héricourt)(1864-1942).

Annuaire des entreprises coloniales 1922, notice 59 :

Compagnie générale des colonies

282, bd. St-Germain, PARIS (7e)

Capital. — Sté an., f. le 6 déc. 1920, 10 millions de fr. en 20.000 actions de 500 fr. libérées de 375 fr.

Objet. — Toutes opérations industrielles, commerciales. financières, agricoles, mobilières et immobilières aux colonies françaises et dans les pays placés sous le protectorat de la France.

Conseil. — MM. G[aston], Griolet [pdt BPPB (1915-1930)], présid.; A[ndré] Lebon [Crédit fonc. Alg.-Tunis.], v.-présid.; G. Angoulvant, Max Boucard, M[arcel] Bloch [Bq transatlantique], Ed. Cazalet [Marseillaise de crédit], J.-Ch. Charpentier\* [président du Conseil général de la Marne, Crédit mobilier frs > SG, etc.], Ph. Delmas <sup>9</sup>, Ph. Fougerolle [BTP], Ch. Grandjean, A[drien] Josse [Bq frse Afr.], X. Loisy <sup>10</sup>, A. Messimy [ancien ministre des Colonies], L[ouis] Montandon [Crédit lyonnais], A[ndré] Peytel [Crédit algérien], Ch[arles] Rebuffel [GTM], G[eorges] Schwob (d'Héricourt, admin.; A[ndré] Atthalin, admin. dél.; R[ené] Legrand directeur.

# Louis OUDOT, sous-directeur directeur adjoint, puis directeur

Né le 21 mars 1888 à Constantine (Algérie).

Fils de Jean Joseph Oudot, inspecteur des postes et télégraphes, et de Jeanne Bit. Frère d'Émile Oudot — directeur (1919), administrateur (1937), puis vice-président et président d'honneur de la Banque de Paris et des Pays-Bas — et de Fernande Oudot, mariée à Georges Besset, attaché à la Banque d'État du Maroc.

Marié en 1913 à Alger avec Marie-Louise Abry.

Représentant de la Compagnie générale des colonies aux Huileries-rizeries de Guinée (puis aux Huileries et rizeries ouest-africaines), à la Compagnie africaine de commerce (août 1923), aux Affûteuses Lanfranchi, à Levallois-Peret (déc. 1923) au Crédit foncier de Madagascar (1926), à la Betsiboka, à la Mahajamba, et aux Éts Maurel et Prom.

Voyage de personnalités marquantes en Afrique-Occidentale Française (*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1921)

Les derniers paquebots de France ont amené le général Messimy, ancien ministre de la Guerre et des Colonies, l'ingénieur [Marius] Bérengier [X-Ponts 1912. Dg Ports Tunis, Sousse et Sfax. Plus tard, chez GTM] qui viennent de se rendre compte sur place de divers projets concernant les travaux publics, la culture du coton, l'édification d'immeubles, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Philippe Delmas (1869-1930): de J.-A. Delmas et Cie, Bordeaux. Voir encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré.

\_\_\_\_\_

### Le coton en Afrique-Occidentale par L.-G. Thébault (Les Annales coloniales, 3 février 1922)

[...] Peu de groupements étaient en situation d'accepter des conditions aussi sévères. La Compagnie générale des colonies a cru pouvoir entreprendre l'œuvre que nous venons d'esquisser, et pour y parvenir, elle a constitué un Syndicat d'études<sup>11</sup> qui exécutera toutes les études techniques agronomiques., industrielles et économiques que comporte la culture irriguée du coton dans la vallée moyenne du Niger. [...]

Compagnie forestière Sangha-Oubangui (Les Annales coloniales, 10 février 1922)

[...] Un nouveau groupement, pour la constitution duquel M. Weber a engagé des pourparlers, et ayant à sa tête la Compagnie générale des Colonies, un groupe de banques et un groupe de sociétés coloniales, s'est constitué en vue de former un syndicat pour l'exécution des chemins de fer du Cameroun. La Compagnie forestière s'est associée à ce projet et y a souscrit dans la proportion de cinq parts de 1.000 francs. [...]

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1922 (*Le Temps*, 5 avril 1922)

[...] La Compagnie générale des colonies, créée l'an dernier sur notre initiative et avec les concours puissants que nous vous avons indiqués, a commencé à développer son activité; elle porte ses efforts principalement sur l'outillage général de nos colonies, lequel est encore tout à fait insuffisant; notamment, elle a pris une part dans les syndicats d'études relatifs aux Chemins de fer du Sud de l'Indochine, à l'extension des voies ferrées du Dahomey, et à l'aménagement des ports de Dakar. et d'Alexandrette. [...]

À LA CHAMBRE QUESTION ÉCRITE L'Irrigation par le Niger (Les Annales coloniales, 26 janvier 1923)

M. Charles Bernard, député de la Seine, demande à M. le ministre des Colonies s'il est exact que M. Messimy, représentant des intérêts particuliers, dans un voyage récent, a passé un accord avec le gouvernement général de l'Afrique occidentale française, en ce qui concerne l'irrigation par le Niger et demande au ministre pourquoi : 1° cet accord est tenu secret, surtout si nous devons en retirer des avantages ; 2° s'il est exact que

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Société d'études pour l'irrigation de la vallée du Niger.

non seulement M. Messimy représentait un groupement français, mais aussi un groupement franco-américain.

Le ministre des Colonies a répondu. M. le gouverneur général de l'Afrique occidentale française a, le 10 janvier 1922, passé avec la Compagnie générale des colonies, représentée par M. Messimy et M. Bérengier, une convention ayant pour objet, non des travaux, mais des études d'ordre technique relatives à l'aménagement de la vallée moyenne du Niger, pour la culture irriguée du cotonnier. Ce contrat n'a, à aucun titre ni dans aucune de ses parties, un caractère secret, puisqu'il a été approuvé, le 14 janvier 1922, par la commission permanente du Conseil de gouvernement, qui comprend seize membres et qu'il a été cité dans maintes publications à caractère officiel, notamment *le Journal officiel de l'Afrique occidentale française* du 15 juillet 1922, page 422 : il est du reste à la disposition de toutes personnes qui pourraient avoir à le consulter. En la circonstance, M. Messimy a agi comme mandataire de la Compagnie générale des colonies, qui est une société française, et il ne représentait nullement un groupement franco-américain.

Ministère des colonies (Journal officiel de la République française, 10 mai 1923)

Par arrêté du ministre des colonies en date du 1<sup>er</sup> mai 1923, M. Rinkenbach (André), administrateur de 1<sup>re</sup> classe des colonies, en Service en Afrique occidentale française, a été placé dans la position de service détaché, pour une durée d'une année, dans les conditions prévues à l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Ce fonctionnaire a été mis, pendant cette période, à la disposition de la Compagnie générale des colonies.

\_\_\_\_\_

[Actionnaires de la Cie générale des colonies] (L'Écho d'Alger, 27 mai 1924)

[...] La Cie générale des colonies ... est constituée, comme on le sait, par les établissements financiers les plus importants, tels que la Banque de Paris et des Pays-Bas, l'Union Parisienne, le Crédit foncier d'Algérie et Tunisie, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, la Banque Française pour le Commerce, la Société Marseillaise, la Société Auxiliaire Africaine, la Banque Transatlantique, la Banque Française de l'Afrique Equatoriale, la Cie Algérienne, la Société Française d'Entreprises, la Société Générale d'Entreprises et la Société des Grands Travaux de Marseille. [...]

\_\_\_\_\_

Publicité
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 10 millions de francs
(entièrement versés)
(Les Annales coloniales, 4 novembre 1924)

SIÈGE SOCIAL :

282, boulevard Saint-Germain, à Paris

Adresse télégraphique : Téléphone : Fleurus 28-59

CONGECOC Fleurus 09-16

Registre du Commerce : Seine nº 97.774

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. [Gaston] Griolet, président ; [André] Lebon, vice-président ;

[André] Atthalin, administrateur-délégué;

[Gabriel] Angoulvant, [Joseph] Courcelle <sup>12</sup>, Bloch, Cazalet, Charpentier, Delmas, Fougerolle, [Georges-Charles] Grandjean [pdt de la Banque française de l'Afrique], [Adrien] Josse, [Xavier] Loisy, Messimy, Montandon, Peytel, Rebuffel, Schwob (d'Héricourt), administrateurs.

#### DIRECTION

MM. [René] Legrand, directeur; Oudot [Louis], directeur adjoint; Kahn, secrétaire général; Pannetier <sup>13</sup>, secrétaire général adjoint.

#### NOTICE

La société a pour objet de faire aux colonies françaises et dans les pays placés sous le protectorat de la France ou sous son mandat, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières, toutes entreprises minières et de travaux ou de services publics. Elle a également pour objet toutes opérations ayant pour but de favoriser le développement économique des Colonies françaises ou des pays placés sous le protectorat ou le mandat de la France.

Toutefois, la société pourra faire en France toutes opérations accessoires à celles rentrant dans son obiet.

Port de Dakar

8 avril 1926 : adjudication remportée par la Compagnie générale des colonies, avec 95 % d'augmentation

Annulée par le gouverneur général Carde.

Reprise en octobre 1926 et de nouveau remportée par la Compagnie générale des colonies.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES S.A. au capital de 15 MF.

<sup>12</sup> Joseph Courcelle (1866-1938) : inspecteur des finances entré en 1904 à la Banque de l'Union parisienne qu'il représente au conseil d'une quinzaine de sociétés — succédant ici à Boucard — et comme président des Tramways et éclairage électriques de Shanghaï. Voir encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>Georges Pannetier (Paris, 1876-Dierre, Indre-et-Loire, 1955) : officier de carrière, affecté au Tonkin (1901-1906), blessé grièvement en 1915 sur le plateau de Bolaute, promu à titre militaire dans la Légion d'honneur jusqu'au grade de commandeur, docteur en droit en 1919 avec une thèse sur « les Successions et le fisc », secrétaire général adjoint, puis sous-directeur de la Cie générale des colonies, la représentant en tant que commissaire aux comptes de nombreuses affaires, puis commissaire aux comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans les années 1936-1945. En relation avec Louis Pimpaneau, directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, puis (1942) chef de cabinet de Darquier de Pellepoix au Commissariat général aux questions juives (d'après le petit-neveu de ce dernier, Julien Plainemaison).

Siège social : Paris, 282, bd St-Germain Registre du commerce : Seine, nº 97.774 (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 478-479)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 12 à 20 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 act. GRIOLET (Gaston), 97, av. Henri-Martin, Paris; pdt; LEBON (André) Crédit fonc. d'Alg.-Tun., 2, r. de Tournon, Paris ; v.-pdt ; ATTHALIN (André) [BPPB], 11 bis, r. de Bellechasse, Paris ; adm. délégué ; ANGOULVANT (Georges [sic : Gabriel]), 113, av. d'Orléans, Paris ; BLOCH (Marcel), 83, r. de Monceau, Paris; CAZALET (Édouard), av. Frédéric-Mistral, Marseille; CHARPENTIER (J.-C.), 11, r. Eugène-Labiche, Paris; COURCELLE (Joseph), 2, r. de Logelbach, Paris; DELMAS (Philippe), 15, r. Vauban, Bordeaux; FONDÈRE (Alphonse) 14, 64, r. de la Victoire, Paris ; FOUGEROLLE (Philippe), 65, av. Victor-Hugo, Paris; GRANDJEAN (Georges C.), 8, r. Murillo, Paris; JOSSE (Adrien), 37, bd Haussmann, Paris; LOISY (Xavier), 77, av. de la Muette, Paris; MESSIMY (Adolphe), 1, r. Bonaparte, Paris; MONTANDON (Louis), 5, r. Daru, Paris; PEYTEL (André), 130, r. du Fbg-St-Honoré, Paris; REBUFFEL (Charles), 3, r. du Général-Appert, Paris : SCHWOB [d'HÉRICOURT](G[eorges]), 198, av. Victor-Hugo, Paris.

#### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

BAUDON, 9, r. Lécluse, Paris ; FOUQUE, 66, r. Lecourbe, Paris

Capital social. — 15 MF en 30.000 act. de 500 fr., dt 4.000 série A et 26.000 série B. Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. A et B. Sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde aux act.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Alphonse Fondère (Marseille, 1865-Addis-Abéba, 1930) : président des Messageries fluviales du Congo et d'Afrique et Congo. Voir encadré.

#### Jean Nicolas Paul Arsène PETITHUGUENIN, directeur

Né le 26 octobre 1876 à Saint-Valéry-sur-Somme (Somme).

Fils de Paul Arsène Petithuquenin, pharmacien de 1<sup>re</sup> cl. des hôpitaux de Paris, et de Claire Pauline Guillon.

Marié avec Yvonne Montéran († Pékin, 1923), Chev. LH du 1er janvier 1909 (min, AE),

Élève interprète à Bangkok (16 juin 1902).

Interprète de 3<sup>e</sup> cl. à Bangkok (1<sup>er</sup> juillet 1906).

Chargé des fonctions de 1er interprète à Bangkok (5 octobre 1906).

Membre de la commission de délimitation des frontières entre l'Indochine et le Siam sous les ordres du colonel Bernard et du capitaine de Montgras (1903-1908).

Membre correspondant de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) (1906-1922).

Lauréat de la Société de géographie (1908).

Directeur du département de l'accise du gouvernement siamois (1913-1914).

Secrétaire de la Légation de France à Bangkok (1916) : prend une part active aux démarches faites par les Alliés pour entraîner le Siam dans la guerre à leurs côtés.

Conseiller du gouvernement siamois au ministère de l'Intérieur (1918) : prépare les accords relatifs aux relations entre l'Indo-Chine et le Siam.

Représentant en Extrême-Orient de la Banque Russo-Asiatique (1919) : s'emploie avec succès à la sauvegarde des intérêts français dans cet organisme et au maintien vis-a-vis du Gouvernement des Soviets et du gouvernement chinois de ses droits sur le Chemin de fer de l'Fst

Agent général en Chine de la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine (1924): prend une part active aux négociations qui ont abouti aux accords francochinois pour le paiement de l'indemnité Boxers.

Directeur de la Compagnie générale des colonies. Comme tel :

administrateur des Caoutchoucs du Mékong (janvier 1927),

administrateur de la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transports (juillet 1927), des Comptoirs généraux de l'Indochine (sept. 1927),

de la Société française de commerce à Madagascar (déc. 1927),

des Distilleries Mazet, Saïgon,

de la Compagnie foncière d'Indochine (mars 1928),

de la Société d'études et d'entreprises aériennes en Indochine et en Extrême-Orient (Air Asie)(1er juillet 1928),

de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Catecka)(octobre 1929), f d'Air Union (juillet 1930),

de la Compagnie libano-syrienne des tabacs (octobre 1930),

président de la Société foncière du Tonkin et de l'Annam,

et administrateur de la Compagnie générale immobilière Sud-Asie,

Membre du Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine, et du groupe de défense des intérêts français en Extrême-Orient (jan. 1929),

Président de l'Union planteurs café et thé Indochine (jan. 1934),

Vice-président de l'Union des planteurs caoutchoucs Indochine (1937),

Vice-président du comité central des groupements professionnels coloniaux (1940-1944),

Chevalier (1909), puis officier de la Légion d'honneur (JORF, 4 août 1929) : consul de deuxième classe en disponibilité.

Décédé à Paris XVII<sup>e</sup>, rue du Dobropol, 8, le 22 mars 1955.

### Mouvement administratif (Les Annales coloniales, 15 février 1927)

### Réintégration

M. Rinkenbach André, administrateur de 1<sup>re</sup> classe des Colonies ,en service détaché à la Compagnie générale des colonies, a été réintégré dans les cadres et mis à la disposition du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1927, date à laquelle il a repris du service dans cette Colonie <sup>15</sup>.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Les Annales coloniales, 26 mars 1927)

L'assemblée générale ordinaire du 21 mars a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et fixé le dividende à 6 %.

Une assemblée générale extraordinaire tenue ensuite a décidé de porter le capital de 30 à 40 millions de francs, les actions nouvelles étant réservées aux actionnaires anciens.

\_\_\_\_\_

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 1927 (Le Temps, 14 avril 1927) (Le Journal des débats, 16 avril 1927)

[...] Au cours de cet exercice, la Compagnie générale des colonies, que votre banque a créée il y a quelques années avec le concours des principaux établissements de la place, a été amenée, du fait de l'extension de son champ d'activité, à augmenter son capital. Nous avons accru proportionnellement la participation que nous possédions dans cette société. De concert avec elle, nous avons concouru à la création de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong, des Comptoirs généraux de l'Indochine et de la Société des distilleries Mazet. [...]

### ÉTUDES FINANCIÈRES Banque de Paris et des Pays-Bas (*Le Temps*, 13 juin 1927)

[...] On sait l'attention avec laquelle la question de la mise en valeur du domaine colonial y est suivie. La Banque a créé il y a quelques années, avec le concours des principaux établissements de la place, un organisme d'études, de préparation et de constitution d'affaires coloniales : la Compagnie générale des colonies. Son développement considérable a rendu nécessaire une augmentation de capital à laquelle la banque a pris une part proportionnelle sa participation d'origine. [...]

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> André Rinkenbach (1882-1949): H.E.C., 1902. Directeur de cabinet du gouverneur général Brévié, en A.O.F., puis (janvier 1937) en Indochine. Directeur p.i. des Douanes et Régies de l'Indochine (septembre 1937-août 1938). En retraite (octobre 1939). Administrateur de la Banque de l'Afrique occidentale.

\_\_\_\_

### Compagnie générale des colonies (Les Documents politiques, février 1928)

Encore une mauvaise affaire de la Banque de Paris et des Pays-Bas

Sous les auspices de la Banque de Paris et des Pays-Bas, on a introduit, le 16 février, au marché officiel au comptant, les actions de cette société.

À cette occasion, on trouve, dans la presse, des notes dithyrambiques de ce genre :

### COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES,

Cette compagnie, dont les actions ont été introduites, le 16 février, sur le marché officiel, est une création, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et jouit ainsi d'un patronage qui pourrait se suffire à lui-même ; il a été complété cependant par l'accession au conseil de représentants d'autres grands établissements de crédit.

Le programme très vaste et extrêmement intéressant, qu'indique la dénomination sociale, a été suivi avec activité, méthode et prudence. La Compagnie générale des colonies a été, avant tout, l'un des principaux créateurs de la Banque de Madagascar, qui, ayant reçu la faculté d'émission de billets dans la colonie, a tout d'abord rendu un service à la métropole, en permettant le retrait d'une quantité importante de billets de la Banque de France, et contribué ensuite à l'abaissement du loyer des capitaux à Madagascar, tout en s'assurant de larges sources de profits.

La Compagnie générale des colonies est intéressée, en outre, au Crédit foncier de Madagascar, à l'Agricole et Sucrière de Nossi-Bé, aux Grands Domaines de Madagascar, à l'Industrielle et Agricole de la Mahajamba, à la Société d'études de la Sokoa [charbonnages], à la Société minière des concessions Prasso, aux Huileries et rizeries ouest-africaines, à l'Alfa. à Sidi-Embarek, aux Moulins du Maghreb, aux Thés et cafés du Kontum, aux Caoutchoucs du Mékong, aux Comptoirs généraux de l'Indochine, à la Coloniale des Grands Magasins, etc., etc.

Le capital, qui était de 10 millions à l'origine, a été porté à 15 millions en 1925 et à 20 millions en 1926 (en actions de 500 fr.). Les bénéfices se sont élevés à 761.194 francs en 1925 et à 1.197.080 francs en 1926. La progression est remarquable, et tout donne à penser qu'en ce qui concerne les dividendes, la société ne s'en tiendra pas à l'intérêt statutaire de 30 francs, auquel elle s'est limitée jusqu'ici.

Nous pensons, personnellement, que cette introduction ne déparera pas le palmarès, peu brillant, des opérations boursières faites par la Banque de Paris et des Pays-Bas, au cours de ces années dernières, qu'il s'agisse des Constructions électriques de France, ou

bien des Usines métallurgiques du Hainaut <sup>16</sup>, société belge dont la B. P. P. B. a, depuis dès avant guerre, placé les titres en France, dont les résultats ont été si peu brillants que des transformations financières ont été nécessaires et que la dernière a eu pour objet de remplacer les actions par des parts sans valeur nominale.

Il serait probablement très suggestif de faire le compte de ce que cette affaire a coûté, à elle seule, à l'épargne française.

D'autre part, nous avons étudié, en novembre dernier, une autre introduction — ou plus précisément des tentatives de cotation — concernant les Moulins du Maghreb, société qui est précisément une filiale de la Compagnie générale des colonies, et nous sommes bien obligés de constater que la Banque de Paris et des Pays-Bas n'a même pas pu tenir les cours des Moulins du Maghreb, puisque, depuis le mois de novembre, date de nos critiques, et alors que ces cours évoluaient entre 150 et 152 fr., on cote actuellement, et difficilement, 135-136. C'est la preuve que nos prévisions étaient justes lorsque nous conseillions de ne pas s'intéresser à cette affaire.

Nous ne pouvons que donner le même conseil à propos de la Compagnie générale des colonies.

La société mère n'est pas plus intéressante que la filiale, peut-être même l'est-elle moins, et sans nous laisser influencer par les notes intéressées, nous nous demandons sur quoi on peut bien appuyer la prime de près de 50 % que l'on veut faire payer aux acheteurs éventuels (735 pour un nominal de 500 francs).

En effet, et quoi qu'en disent les notes dithyrambiques publiées à l'occasion de cette introduction, les résultats de la Compagnie générale des colonies ne sont pas particulièrement brillants, puisqu'elle n'a pu distribuer, jusqu'à présent, autre chose que l'intérêt statutaire de 6 %.

Au surplus, les chiffres publiés montrent nettement ce qu'il en est. Les bénéfices se seraient élevés, en 1925, à 761.194 francs, pendant que le capital était porté de 10 à 15 millions, et à 1.197.800 francs en 1926 ; mais, en même temps, le capital était élevé à 20 millions. Qu'on fasse la proportion du capital et des résultats, et l'on verra que, comme nous le disons, les résultats n'ont pas été brillants.

Ils l'ont été d'autant moins que les sociétés « holding », comme la Compagnie générale des colonies, courent des risques innombrables, surtout en matière de participations coloniales, dont les bénéfices sont généralement aléatoires, ou tout au moins irréguliers.

Pour qu'une affaire semblable soit intéressante pour le capitaliste, il serait nécessaire que les bénéfices de certaines années fussent très élevés, pour compenser, le cas échéant, les pertes éventuelles dues à des filiales en situation difficile, et qui entraîneraient, au cours de certains exercices, une diminution ou même une suppression de répartition.

Or, la Compagnie générale des colonies, fondée AU DÉBUT 1921, n'a pas encore commencé ses répartitions, l'intérêt statutaire ne pouvant guère être considéré comme un dividende. Et cela n'empêche pas la Banque de Paris et des Pays-Bas de vouloir faire coter ces titres 735 francs!!!

Nous estimons que c'est un véritable scandale, qui ne fait que s'ajouter, d'ailleurs, aux autres du même groupe, et que nous avons signalés antérieurement. Rappelons, pour mémoire, la condamnation du directeur des Moulins du Maghreb à huit jours de prison et 3.000 francs d'amende pour fraudes sur la qualité des farines livrées aux boulangers de Casablanca, amende portée à 10.000 francs par la Cour d'appel de cette ville, malgré les efforts de Me Marius Moutet, avocat des Moulins du Maghreb ; et, plus particulièrement en ce qui concerne la Compagnie générale des colonies, les circonstances dans lesquelles on a accordé à cette société, le monopole du transport

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Usines métallurgiques du Hainaut : filiale du groupe Goudchaux (voir en partie Empire > Groupes financiers transcoloniaux) et des Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

des paddys, riz, etc., etc., dans le port de Saïgon, conditions dont on s'est ému, même au Parlement français.

Mais s'il fallait une nouvelle preuve que l'avenir de la Compagnie générale des colonies n'est peut-être pas aussi brillant qu'on veut le faire croire, c'est la hâte avec laquelle elle essaie de se débarrasser de son portefeuille-participations.

On vient de le voir pour les Moulins du Maghreb.

Sans vouloir parler de certaines affaires pour lesquelles on pourrait nous objecter que les cotations récentes ont été faites par des banquiers ou des groupes secondaires — Sidi-Embarek, Thés et cafés du Kontum, Coloniale des Grands Magasins, etc., — nous pouvons en citer un autre exemple typique, qui n'a pas réussi à s'effectuer par suite de certaines oppositions et qui, à un autre point de vue, méritera une étude spéciale en raison du caractère politique international de l'affaire : nous voulons parler de la Société minière des concessions Prasso en Abyssinie.

Cette affaire a été constituée sous les auspices de la Compagnie générale des colonies, pour l'exploitation de droits appartenant à M. Prasso, dans des mines d'Abyssinie, dans le premier semestre de 1926, ce qui n'empêchait pas que, dès l'année dernière, et avant même que le premier exercice ait été clos, des démarches étaient faites en vue de la cotation des actions et des parts à la Bourse de Paris.

Est-ce que l'on croit que si la Compagnie générale des colonies et la Banque de Paris et des Pays-Bas pensaient à un avenir favorable pour ces sociétés, elles s'empresseraient aussi vite de mettre les titres dans le public ?

Ce serait là un acte d'altruisme qu'aucun précédent ne permet d'espérer.

Dans ces conditions et compte tenu, en outre, du rapport insignifiant que donnent les actions Compagnie générale des colonies (30 francs brut pour un cours de 735 francs), mous considérons qu'il faut se tenir prudemment à l'écart de cette affaire.

Compagnie générale des colonies (Le Journal des finances, 24 février 1928)

La Compagnie générale des colonies a été fondée par la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] dont le conseil exposait ainsi, dans le rapport présenté à l'assemblée du 12 avril 1921, le but du nouvel organisme :

« L'état défavorable de notre change doit inciter à rechercher dans notre domaine colonial, si étendu et si varié, des produits naturels payables en notre monnaie. Cette mise en valeur comporte des études centralisées et un outillage qui exige d'importants concours financiers.

Pour aider à la réalisation de ce programme, nous avons pris l'initiative de créer la Compagnie générale des colonies. La plupart des établissements de crédit et des grandes entreprises coloniales ont concouru à la formation de cette Compagnie. »

Depuis lors, il n'avait plus été que rarement question de la Compagnie générale des colonies, qui ne livrait pas ses comptes à la publicité, ses titres étant demeurés bloqués dans les portefeuilles de ses fondateurs ; on savait cependant, par de brèves indications, annuellement fournies à l'assemblée de la Banque de Paris [BPPB], qu'elle poursuivait régulièrement la mise en œuvre de son programme et se développait normalement.

Il est infiniment vraisemblable que ses promoteurs jugent aujourd'hui qu'elle a suffisamment acquis de force et d'expérience pour envisager l'avenir avec tranquillité; qu'elle dispose de revenus assez réguliers et sûrs pour que le public puisse être admis à s'y intéresser. Le 16 courant, les actions B de la Compagnie des Colonies ont été introduites au Parquet (valeurs diverses), où elles ont été immédiatement très activement recherchées : elles ont coté en dernier 735 fr.

Statutairement, la Compagnie générale des colonies n'est pas limitée dans l'exercice de son activité ; elle peut tout entreprendre dans quelque ordre d'idées que ce soit. En fait, c'est principalement une banque d'affaires et un omnium ; en tant que banque d'affaires, elle participe aux œuvres d'intérêt général dans les colonies, s'intéresse aux entreprises déjà existantes, ou en provoque, en apportant, aux unes et aux autres, les diverses formes de l'aide bancaire qu'exige leur développement ; son rôle d'omnium est lié au précédent, soit à cause de la nécessité de conserver les titres des affaires qu'elle seconde, en attendant qu'elles soient mûres pour le portefeuille, soit qu'elle préfère conserver dans d'autres une participation qu'elle juge susceptible de devenir particulièrement avantageuse avec le temps.

La Compagnie générale des colonies n'a encore mis en mouvement que des capitaux assez modestes. De 10 millions à l'origine, son capital, augmenté à deux reprises, de 5 millions, n'est encore, que de 20 millions. Il est représenté par 40.000 actions de 500 fr., dont 30.000 actions A à droit de vote simple et 4.000 actions B, nominatives, à vote plural. Il n'existe pas de parts de fondateur, pas d'obligations. La répartition des bénéfices n'établit pas de distinction entre les deux catégories d'actions. Ajoutons que le conseil est, d'ores et déjà, autorisé à porter le fonds social à 40 millions.

Avec ces ressources relativement peu élevées, la Compagnie générale des colonies, grâce à la caution financière et morale de la Banque de Paris [BPPB] et des autres banques qui l'ont constitué, a déjà réalisé une œuvre appréciable.

Son parrainage lui a valu, d'une part, d'être admise immédiatement à coopérer avec les gouvernements de diverses colonies, à des entreprises d'intérêt général ; d'autre part, de pouvoir apporter plus de discernement dans le choix des affaires privées qui retenaient son attention.

\* \*. \*

Ainsi la Compagnie générale des colonies a participé à la fois à la formation de la Banque d'émission de Madagascar — mise sur pied par la Banque de Paris [BPPB] — et au développement du Crédit foncier de Madagascar ; elle s'est vue confier, par le gouvernement de la Grande Île, l'étude de l'électrification des chemins de fer ; par le gouvernement de l'Indochine, celle de l'établissement des Chemins de fer du Sud ; en Afrique, elle examine, depuis 1922, les possibilités d'irrigation de la vallée du Niger ; elle a été déclarée adjudicataire des travaux des ports de Dakar et de Douala.

Quant aux entreprises privées auxquelles elle s'est intéressée, très éclectiquement, voici l'énumération par région, des principales d'entre elles :

À Madagascar : Crédit foncier de Madagascar ; Agricole et Sucrière de Nossi-Bé ; Les Grands Domaines de Madagascar ; Industrielle et Agricole de la Mahajamba ; Société d'études de la Sakoa.

(Le portefeuille renferme aussi des actions de la banque d'émission et du Crédit Foncier de Madagascar.)

En Afrique Orientale : Société minière des concessions Prasso.

Dans l'Ouest Africain : Huileries et rizeries ouest-africaines.

Dans l'Afrique du Nord : Société L'Alfa\* ; Société minière de Sidi-Embarek\* [en Tunisie (rebaptisée peu après Société des mines de Bou-Jaber)] ; Moulins du Maghreb\*.

En Extrême-Orient : Thés et cafés du Kontum ; Caoutchoucs du Mékong ; Comptoirs généraux de l'Indochine\* ; Coloniale des Grands Magasins\*.

Sans doute quelques-unes de ces affaires n'en sont encore qu'aux promesses ; mais le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles doivent réunir les plus sérieuses chances de les

Sortant à peine de la période préparatoire, la Compagnie générale des colonies n'a pas encore pu donner des résultats bénéficiaires correspondant à ceux qu'on est en droit d'attendre d'elle. Le bénéfice de 761.194 fr., par lequel s'est soldé le bilan de l'exercice 1925, celui de 1 million 197.080 fr., par leguel s'est traduit celui de 1926, n'ont qu'une valeur indicative, de même que le montant du dernier dividende distribué : 30 fr. Les résultats de 1927 — dont les comptes ne sont pas encore connus — bien qu'on puisse s'attendre à ce qu'ils se présentent en nouveau progrès — ne donneront vraisemblablement eux-mêmes qu'une idée imparfaite des moyens de l'entreprise ; il ne faudra ni s'en étonner, ni s'en émouvoir.

La Compagnie générale des colonies ne fait en somme qu'entrer dans la carrière, et elle ne la parcourra certainement pas sans avoir besoin de capitaux nouveaux : on ne fait rien avec rien. Mais elle y entre sous une telle tutelle qu'il paraît difficile qu'elle n'y trace brillamment son chemin.

On peut, croyons-nous, lui faire confiance.

### COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Les Annales coloniales, 30 avril 1928)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. G. GRIOLET, président. M. A. LEBON, vice-président. M. A. ATTHALIN, administrateur-délégué.

Administrateurs : MM. G. ANGOULVANT ; M. BLOCH; C. CAZALET ; J. C. CHARPENTIER; COURCELLE; DELMAS; [Émile] ENDERS 17; E[mile] LEVEL 18; Ph. FOUGEROLLE; A[lphonse] FONDÈRE; X[avier] LOISY; Général MESSIMY; [Adrien] JOSSE; A. PEYTEL; C[harles] REBUFFEL; G[eorges] SCHWOB D'HÉRICOURT; J. SEYDOUX.

Directeur général : M. René LEGRAND

Directeurs: MM. Louis OUDOT, Paul PETITHUGUENIN. — Sous-directeur: M. Georges PANNETIER. — Secrétaire général : M. Raymond CRÉMIEUX.

### Compagnie générale des colonies (La Journée industrielle, 15 mai 1928)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1927 se. soldant, après amortissements, par un bénéfice net de 1.611.967 fr. 94, non compris le report antérieur de 471.702 fr. 99.

Le dividende a été fixé à 7 %, soit 35 fr. brut, payable à partir du 1er juillet. Le reliquat de 439.956 fr. 73 a été reporté à nouveau.

<sup>17</sup> Émile Enders (1873-1954) : fils de Jules Enders (1837-1899), administrateur délégué du Crédit lyonnais, administrateur de la Banque de l'Indochine ; frère d'Albert Enders (1879-1943), des Cuivres d'Algérie, des Mines du Djoué, de la Cie minière du Congo français... Employé, chef de service, fondé de pouvoirs (1898), sous-directeur (1913), directeur adjoint (1922), puis directeur (6 nov. 1924) du Crédit lyonnais. Administrateur de Gaz et eaux, de la Banque française du commerce extérieur (1920), conseiller du commerce extérieur (1921). Chevalier de la Légion d'honneur du 11 janvier 1919 : lieutenant d'artillerie (territoriale) au commissariat général des affaires de guerre franco-américaines.

<sup>18</sup> Émile Level (1877-1944) : directeur général (1913-1931), puis vice-président (1931-32) de la Banque

nationale de crédit, qu'il représenta dans de nombreuses affaires. Voir Qui êtes-vous ?

Les actionnaires ont donné *quitus* de sa gestion à M. Grandjean, administrateur démissionnaire, et ratifié la nomination de M. E. Level, nommé en remplacement au cours de l'exercice.

MM. Griolet, Angoulvant et Rebuffel, administrateurs sortants, ont été réélus.

\_\_\_\_\_

### Compagnie générale des colonies (*L'Europe nouvelle*, 8 décembre 1928)

Constituée en 1920, avec un objet très vaste, le développement des colonies françaises, avec l'appui des principales banques françaises, cette société a eu un capital initial de 10 millions, sans apport, porté à 15 millions en 1925 et 20 millions en 1926.

Son activité a déjà été assez grande. Elle a participé à la constitution de la Banque d'émission de Madagascar, s'est intéressée au Crédit foncier de Madagascar, à la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé, aux Grands domaines de Madagascar, ainsi qu'à d'autres affaires dans cette colonie. Elle a aussi été chargée d'études techniques pour l'électrification des chemins de fer de cette île.

En Afrique, elle a participe à la création de la Société des concessions Frano [Prasso], des Mines de Sidi-Embarek, elle a reçu l'adjudication de travaux dans les ports de Dakar et de Douala, et pris quelques autres intérêts.

En Extrême-Orient, outre un intérêt dans les Thés et cafés du Kontum [Catecka], dont l'avenir paraît douteux, elle fait partie du Syndicat d'études des chemins de fer du sud de l'Indochine, dans celui des Ports indochinois, dans les Comptoirs généraux de l'Indochine, et quelques autres sociétés s'intéressant à l'aviation postale, à l'irrigation, etc. Les bénéfices ont été en croissant et ont atteint 1.511.958 francs en 1927, permettant de distribuer un dividende de 35 francs par action.

Possédant, grâce à ses participants, de nombreuses compétences dans de nombreuses branches de l'industrie et du commerce, la Compagnie générale des colonies peut prendre un grand développement, si elle ne se noie pas dans des activités par trop diverses.

Le titre, vivement poussé de 1.100 à 1.500, offre un attrait spéculatif indéniable.

\_\_\_\_\_

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1108 :

Compagnie générale des colonies

Conseil: Hippolyte-*Gaston* Griolet, André Lebon, André Atthalin, Gabriel Angoulvant, M. Bloch, Édouard de Cazalet, Jean-Ch. Charpentier, Joseph Courcelle, Ph. Delmas, Émile Enders, Alph. Fondère, Ph. Fougerolle, Ch. Grandjean, Victor Adrien Josse, Xavier Loisy, A. Messimy, André Peytel, Charles Rebuffel, Georges Schwob d'Héricourt, J. Seydoux, E. Level, adm.

\_\_\_\_\_

MINISTÈRE DES COLONIES Légion d'honneur (Journal officiel de la République française, 31 janvier 1929)

Au grade d'officier

Legrand (René), administrateur des colonies en service détaché. Directeur de la Compagnie générale des colonies. Chevalier du 8 janvier 1919.

\_\_\_\_\_

### Compagnie générale des colonies (L'Information financière, économique et politique, 16 mai 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 13 mai, sous la présidence de M. Griolet, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice, accusant un solde bénéficiaire net de 2.065.399 francs. Après versement à la réserve légale et avec le report de l'exercice antérieur, le solde net ressort à 2.402.086 francs.

Le dividende brut a été fixé à 40 francs par action. Il a été reporté à nouveau 726.873 francs.

MM. Marcel Bloch, J.-Ch. Charpentier, G. Schwob d'Héricourt, administrateurs sortants, ont été réélus.

La nomination de M. Roudy, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, en qualité d'administrateur, a été ratifiée.

Le rapport du conseil signale qu'à Madagascar, la Société a participé à l'augmentation du capital de la Société « La Mahajamba », dont le domaine s'étend en dehors de la zone des cyclones, et qui a réalisé un effort important en un court laps de temps ; elle a accru ses intérêts dans la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé, dont les exploitations donnent pleine satisfaction, et participé au « Syndicat d'études d'Angontsy ».

En Afrique du Nord, la Compagnie s'est intéressée à la constitution de la Société des mines de Bou-Jaber et participé au Syndicat d'études pour la Tunisie.

Dans l'Ouest africain, la première tranche des travaux du port de Douala qu'elle exécute a été achevée avant les délais ; l'administration vient de la charger d'exécuter une deuxième tranche de travaux pour la création de nouveaux postes d'accostage.

Les travaux du port de Dakar, dont la Compagnie générale des colonies est adjudicataire, ont pris toute leur amplitude et la puissance des moyens d'action de l'entreprise va être augmentée.

La Société a également réorganisé les services de vente de bois coloniaux de la» Société Occidentale Africaine à laquelle elle s'est intéressée.

En Indochine,. la convention de concession de construction et d'exploitation de la ligne de chemin de fer de Pnom-Penh à Battambang, premier tronçon de la voie ferrée de Saïgon à la frontière du Siam, a été approuvée par décret. En conséquence, la Compagnie générale des colonies a créé, pour l'exécution de cette convention, la « Compagnie des Chemins de fer du Sud de l'Indochine », au capital de 12 millions de francs.

La Compagnie générale des colonies a également prêté son concours à la création de la Société d'études et d'entreprises aériennes en Indochine et en Extrême-Orient, et de la Société financière de l'Indochine.

Enfin, la Compagnie a participé à diverses augmentations de capital ou à divers emprunts.

Compagnie générale des colonies

(Le Journal des finances, 17 mai 1929)

Nous avons publié, en février 1928, une étude sur cette filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, au moment où ses actions venaient d'être introduites au comptant du Parquet. Elles se traitaient alors vers 735 francs, elles s'inscrivent aujourd'hui à 3.050, après une carrière particulièrement heureuse due au patronage remarquable dont jouit l'entreprise et à. la progression régulière du chiffre de ses bénéfices.

Les comptes de 1928, qui ont été présentés à l'assemblée du 13 mai dernier, font ressortir des profits bruts de 4.075.413 fr. contre 2.909.380 fr. en 1927 ; après déduction des frais généraux et des amortissements sur portefeuille, les bénéfices nets se chiffrent à 2.065.599 fr. contre 1.511.957 fr. Le solde disponible s'établit à 2.505:355 fr. Le dividende, qui avait été de 35 fr. l'an dernier, a pu être fixé à 40 fr. par action, répartition qui a permis le report à nouveau d'un solde de 725.000 francs.

Le bilan se caractérise d'abord par une augmentation sensible du compte portefeuille-titres, qui passe de 16.075.814 fr. à 23 millions 82.148 fr., et des caisses et banque, qui s'élèvent de 46.990 fr. à 2.027.281 fr. Les comptes courants débiteurs atteignent 22.389.894 fr. contre. 17.070.709 fr., conséquence du développement de l'activité de la Société. Les participations sont en diminution légère à 5.080.532 fr. contre 5.777.188 fr. Au passif, les créditeurs divers s'établissent à 28.416.975 fr. contre 16.718.543 fr. Ces chiffres traduisent une situation financière bien équilibrée et paraissent indiquer que la Société développe son activité dans des conditions satisfaisantes.

Notre carnet financier Compagnie générale des colonies (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1929)

MM. Marcel Bloch [Banque transatlantique], Charpentier et Schwob d'Héricourt ont été réélus administrateurs. En outre, l'assemblée a ratifié la désignation de M. [Anathase] Roudy [BPPB] comme administrateur.

.....

Notre carnet financier (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 septembre 1929)

Compagnie générale des colonies. — Les actionnaires de cette société dont le siège est à Paris, boulevard Saint-Germain, 282, sont informés que le conseil d'administration, agissant en vertu de l'article 23 des statuts, a décidé d'appeler pour le 10 octobre 1929 les troisième et quatrième quarts, soit 250 francs par titre, sur l'augmentation de capital de 20 à 30 millions de francs.

En conséquence, les actionnaires voudront bien verser la somme de 250 francs par action souscrite par eux dans cette augmentation de capital avant le 10 octobre 1929, dernier délai ; au compte de la Compagnie générale des colonies, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, 3, rue d'Antin.

> Le gâteau colonial et les élections (Aux écoutes, 28 septembre 1929)

Faute de pouvoir être nommé gouverneur des colonies, M. Messimy se représente devant les électeurs sénatoriaux.

Il y a quelques mois encore, M. Adolphe Messimy, président de la commission des colonies au Sénat, figurait parmi les administrateurs de la Compagnie générale des

Colonies. C'est le 13 mai 1929 que l'assemblée des actionnaires de cette Générale des Colonies a ratifié la désignation de M. Roudy, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, pour remplacer le général Messimy, qui avait, enfin, donné sa démission d'administrateur pour pouvoir « se consacrer davantage » aux devoirs de son mandat parlementaire.

On était donc en présence, jusqu'à l'approche des élections sénatoriales, d'un homme qui se trouvait dans la plus inadmissible des situations. D'une part, il présidait la commission des colonies au Sénat, et ainsi il avait une influence sur le ministre des Colonies (il accompagna même M Maginot en Afrique pour inaugurer avec lui le monument aux morts de Dakar); en même temps, il était resté plusieurs années en contact étroit avec les affaires financières coloniales et avec la plus vaste des affaires financières. Autant dire qu'il faisait partie de la Haute Banque, ou qu'il était à la solde de la Haute Banque, comme on voudra.

\* \*

Qu'est-ce, en effet, que la Compagnie générale des colonies dont il est resté huit ans administrateur ? Dans une note de publicité financière, le 13 septembre, on lisait :

« Le conseil de la Compagnie générale des colonies est composé de personnalités de premier plan appartenant aux grands établissements de crédit et banques de la place, entre autres la Banque de Paris et des Pays-Bas. Il en résulte pour la Compagnie des facilités bancaires pratiquement illimitées ».

Si ce n'est pas cela la Haute Banque <sup>19</sup>...

La Compagnie générale des colonies a participé à la constitution de la Banque de Madagascar, qui a battu monnaie dans notre grande colonie ; elle a participé à la constitution de la Société d'exploitation industrielle et agricole de la Mahajamba et de la Société d'études de la Sakoa ; elle a été chargée d'étudier l'électrification des chemins de fer de Madagascar. En Afrique orientale, on la trouve dans la Société minière des concessions Prasso (Abyssinie), en Afrique du Nord, elle est dans la société minière de Sidi Embarak Slata : dans l'Ouest africain, elle est adjudicataire des travaux d'amélioration des ports de Dakar et de Douala 20. En Orient, elle a constitué avec d'autres groupes la Compagnie des caoutchoucs du Mékong ; elle est dans la Société des comptoirs généraux d'Indochine, dans la Société des Distilleries Mazet. Elle n'ignore pas plus le Crédit foncier de Madagascar ou la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé que les Grands domaines de Madagascar, les Moulins de Maghreb, la Banque française de l'Afrique, la Banque commerciale africaine, la Société d'entreprises africaines, la Société des Huileries et Rizeries ouest-africaines, la Compagnie agricole des Thés et Cafés du Kontum (Annam) (C. A. T. E. C. K. A.), la Société Coloniale des grands magasins, etc.

Cette Compagnie, fondée il y a seulement neuf ans, est donc, grâce, en partie, à l'activité de M. Messimy, une puissance. Son capital est passé successivement de 10 millions à 20 et 80 millions ; il sera demain a 60 millions). Elle a perpétuellement besoin pour ses soumissions, ses adjudications, etc., de faire face à une âpre lutte d'influences. Comment a-t-on toléré qu'un homme politique ait, pendant plusieurs années, — lui qui précisément dispose d'influence — ouvertement, officiellement, partie liée avec la Compagnie générale des colonies ? M. Messimy qui, le 10 janvier 1922, agissant

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> La Haute-Banque désigne en fait des banques privées sans réseau commercial dont les chefs fortunés étaient généralement, en même temps, régents de la Banque de France. Le terme ne s'applique ni à la Cie générale de colonies, ni à ses actionnaires, en particulier à la Banque de Paris et des Pays-bas et à la Banque de l'Union parisienne (même si cette dernière était une émanation d'un groupe de hauts banquiers protestants).

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Douala étant au Cameroun, pays rattaché à l'AEF, ne saurait être englobé dans l'Ouest-Africain.

comme mandataire de la Compagnie générale des colonies passait avec le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française une convention relative à l'aménagement de la vallée moyenne du Niger pour la culture irriguée du coton n'a-t-il conservé aucune amitié dans la grande Compagnie où il n'a été officiellement remplacé que cinq mois avant les élections ?

varit ies elections :

### COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Le Temps, 14 avril 1930)

Tenue le 7 avril, sous la présidence de M. [Gaston] Griolet, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1929 et voté le maintien du dividende à 40 francs brut, par action ancienne et une répartition de 15 fr. 825 brut par action nouvelle.

Rappelons que le bénéfice net réalisé en 1929 est, après 819.164 francs d'amortissements, de 2.148.546 francs, contre 2 millions 63.399 francs en 1928. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 2.766.992 francs.

La répartition des bénéfices a laissé un solde de 788.030 francs qui a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil analyse ainsi l'activité de la société pendant l'année écoulée :

« L'année 1929 a été marquée, messieurs, par l'amplitude des variations des prix des produits coloniaux. L'importance des récoltes d'Europe, des importations massives de pays étrangers ont, en présence de la faible protection que les tarifs douaniers métropolitains accordent aux denrées provenant de nos possessions, pesé lourdement sur les ventes et ont entravé l'activité commerciale et le mouvement des échanges dans nos colonies.

Cette circonstance met en évidence la nécessité de réaliser les grands emprunts coloniaux proposés par le gouvernement.

Grâce aux ressources que ces emprunts procureront, les colonies pourront créer l'outillage indispensable pour permettre le commerce dans des conditions rémunératrices, malgré la baisse des prix et tout en tenant compte des conditions de travail améliorées.

Nous sommes heureux de vous rendre compte qu'en cette période de crise, notre compagnie a cependant poursuivi avec méthode et fruit son programme d'action.

À Madagascar, nous avons participé à l'augmentation de capital de la Société des grands domaines de Madagascar. Cette société vient d'acquérir des propriétés urbaines dans les principaux centres et de grandes plantations déjà en rapport.

Dans cette même colonie, les rendements de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé progressent régulièrement et les cultures secondaires entreprises doivent constituer dans l'avenir des réserves appréciables.

Dans l'Ouest-Africain, les travaux du port de Dakar, dont nous sommes adjudicataires, sont menés avec grande activité et ont fait l'objet d'appréciations élogieuses de la part des personnes qui les ont visités.

Nous sommes intéressés au développement des Établissements Maurel et Prom, la plus ancienne des sociétés de l'Ouest-Africain, qui dispose d'un réseau complet d'agences et d'installations terrestres et maritimes dans des régions variées.

En Orient, nous avons été chargés, par les États du Levant sous mandat français, des études pour la construction et l'organisation de réseaux téléphoniques nécessaires à ces États.

En Extrême-Orient, la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine a commencé les travaux du premier tronçon de la voie ferrée qui doit finalement relier Saïgon à la frontière du Siam ; ces travaux sont poursuivis avec une grande activité.

À la suite des études auxquelles nous avons procédé au cours des dernières années, nous avons signé une convention avec le conseil d'administration du port de commerce de Saïgon-Cholon pour l'outillage de ce grand port, convention qui a été approuvée par le gouvernement général de l'Indochine. En exécution de cette convention, nous avons fondé, en association avec un groupe d'importants établissements, la Société pour l'outillage du port de Saïgon-Cholon, qui équipera notamment une flottille moderne de remorqueurs et de chalands ; ceux-ci assureront la rapidité des opérations d'acconage entre les usines et magasins et les navires qui fréquentent le port de Saïgon-Cholon.

La Compagnie générale des colonies a, en outre, contribué à la création de la Compagnie immobilière de Saïgon [Cogisa] et apporté son concours à l'Union électrique d'Indochine.

La Société d'études et d'entreprises aériennes en Indochine et en Extrême-Orient a été, d'autre part, transformée par l'apport d'éléments nouveaux sous le nom d' « Air-Asie » ; cette société reste en contact étroit avec la Société Air-Union-Ligne d'Orient pour réaliser de concert avec elle les relations aériennes de la métropole avec ses possessions d'Extrême-Orient.

Nous avons, au cours de 1929, poursuivi nos études agricoles, industrielles et de travaux publics.

Par ailleurs, nous avons donné notre appui aux augmentations de capital du Crédit foncier de Madagascar, des Établissements Maurel et Prom, de la Compagnie de Bordeaux, de la Banque commerciale africaine, de la Société agricole du Nord-Annam\*, de la Société des transports urbains et ruraux, etc.

Nous avons participé également à l'émission de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française, à l'émission d'obligations de la Compagnie foncière d'Indochine, et continué nos opérations financières avec les sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts.

L'augmentation de capital de 20 millions de francs à 30 millions de francs de notre Compagnie, qui a eu lieu au cours de cet exercice, correspondait bien, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte, a l'accroissement des affaires dans lesquelles nous nous trouvons intéressés.

Cet accroissement continu, l'importance de notre programme, les perspectives qu'offre notre champ d'action nous ont amenés à vous demander l'autorisation de pouvoir, si besoin est, porter en une ou plusieurs fois notre capital, par simple décision du conseil d'administration, à 60 millions de francs. »

1930 (juin) : participation dans la Société d'exploitation de la Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur

Compagnie générale des colonies (Les Annales coloniales, 23 septembre 1930)

Vient de s'intéresser à la constitution de la Société pour l'outillage du port de Saïgon-Cholon\*.

ENTREPRISES COLONIALES Compagnie générale des colonies (Les Annales coloniales, 3 mars 1931) Les résultats de l'exercice au 31 décembre 1930 sont comparables à ceux de 1929 mais cette indication ne permet pas, dit-on, de préjuger du dividende qui sera réparti pour cet exercice.

L'activité de la société s'est maintenue au cours de l'année dans les divers pays où elle a eu à s'exercer.

À Dakar, la Société a obtenu la concession de travaux importants, notamment par le môle à arachides et par la marine militaire ; dans le Levant, elle a poursuivi l'étude de l'organisation des réseaux téléphoniques ; d'autre part, l'exécution par sa filiale, la Société pour l'outillage du port de Saïgon-Cholon, du programme pour l'aménagement du port a continué selon les prévisions établies. Enfin, la société a également participé à diverses opérations financières intéressantes.

\_\_\_\_\_

### Compagnie générale des colonies

Assemblée générale du 20 avril 1931 (L'Information financière, économique et politique, 29 avril 1931)

#### Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Les perturbations économiques profondes, dont le monde entier a ressenti les atteintes en 1930, ont été d'autant plus sensibles dans nos colonies que celles-ci étaient plus sommairement outillées et que leurs réserves financières étaient encore insuffisantes.

La mévente des matières premières en 1930, les cours de réalisation des produits coloniaux, souvent inférieurs à ceux pratiqués en 1913, ont faussé les marchés intérieurs ; la diminution du pouvoir d'achat des indigènes a réduit la possibilité des transactions avec la métropole.

Ce déséquilibre général a entraîné, dans notre empire d'outre-mer, des troubles économiques qui peuvent être durables ; le réajustement des conditions normales de la production est encore loin d'être réalisé.

Le vote par les Chambres des emprunts coloniaux va heureusement permettre d'améliorer cette situation en donnant aux gouvernements coloniaux les moyens matériels de créer l'outillage indispensable sans lequel les prix de revient resteraient trop élevés, tandis que des chantiers nouveaux procureront du travail aux populations indigènes.

Nous espérons fermement qu'à la faveur des circonstances, les colonies pourront, lors de la reprise des affaires, rétablir et développer leur rôle dans l'économie générale en assurant la vie et le bienêtre de leurs habitants.

Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, notre Compagnie a surveillé avec une attention doute particulière les phases de cette longue crise et s'est préparée à collaborer aux programmes adoptés par le gouvernement.

La politique prudente qui a été notre règle depuis notre création nous permet d'enregistrer, après déduction des frais généraux et amortissements, des bénéfices sociaux s'élevant, pour 1930, à 2 millions 629.470 fr. 26 contre 2.148.545 fr. 93 en 1929.

Après versement à la réserve légale de 131.473 fr. 51, le compte de profits et pertes laisse un solde net de 2.497.996 fr. 75

Nous vous proposons de servir aux actions un premier dividende de 6 %, qui absorberait 1.800.000 francs, laissant un reliquat de 697.996 fr. 75.

Ce solde permet, après l'attribution au conseil prévue à l'article 43 des statuts, soit 69.799 fr. 67, de distribuer un dividende supplémentaire de 2 % brut aux actions, qui

absorberait 600.000 francs, laissant, avec le report de l'exercice antérieur, une somme de 816.226 fr. 96 à reporter à nouveau.

\* \*

Durant l'année écoulée, nous avons participé à la constitution de la Société d'exploitation de la Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur, dont la création a été décidée par un groupe de maisons d'armement et d'établissements financiers pour maintenir la suprématie du pavillon français dans les relations maritimes avec nos colonies de l'océan Indien.

Dans l'Ouest-Africain, les travaux du port de Dakar se poursuivent avec célérité et notre Compagnie a obtenu l'adjudication des nouveaux travaux à y effectuer pour le compte de la marine nationale.

Les travaux maritimes du port de Douala sont en avance sur le programme prévu.

En Orient, nous avons apporté notre concours à la constitution de l'Énergie électrique de Syrie et à celle de la Société libano-syrienne des tabacs. Nous continuons également les études d'organisation des réseaux téléphoniques dont nous avons été chargés par les États du Levant.

En Extrême-Orient, nous avons fondé, avec le concours d'autres sociétés françaises et de l'international Water et C°, l'Hydraulique-Asie pour l'exploitation des procédés Layne. Cette société sera à même d'étudier et de réaliser des forages pour la recherche de nappes d'eau souterraines.

Nous avons, en outre, poursuivi diverses études travaux, et donné notre appui aux augmentations de capital d'Eaux et électricité de Madagascar, de l'Union électrique d'Indochine, de la Compagnie agricole des Thés et Cafés du Kontum (Annam), etc.

Nous avons participé également à l'émission de l'emprunt de l'Afrique Equatoriale Française et d'obligations diverses.

\* \* \*

Nous avons eu le regret de recevoir la démission de M. Gaston Griolet qui, en raison de son âge, a cru devoir résigner ses fonctions d'administrateur. M. Griolet, depuis la fondation de votre société, a présidé avec une compétence éclairée aux destinées de notre Compagnie et votre conseil d'administration, tout en s'inclinant devant les raisons qui ont motivé sa décision, l'a élu président honoraire, en lui exprimant le profond attachement que nous lui conservons.

Depuis notre dernière assemblée, nous avons eu à déplorer le décès de MM. Philippe Delmas, Philippe Fougerolle et Fondère, qui se sont consacrés tous les trois, pendant une longue vie de travail, aux questions coloniales. Nous vous demandons de vous associer aux condoléances que nous avons adressées à leurs familles.

Nous vous demandons de ratifier le choix de votre conseil d'administration qui, agissant en vertu de l'article 19 des statuts, a désigné M. Moreau, gouverneur honoraire de la Banque de France, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, en remplacement de M. Griolet. M. Lucien Maurel <sup>21</sup>, de Bordeaux, en remplacement de M. Philippe Delmas, et M. A. Giros en remplacement de M. Ph. Fougerolle.

Nous sommes certains que vous apprécierez hautement la valeur des collaborations dont notre société est ainsi appelée à bénéficier.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Lucien Maurel (1867-1938) : président et administrateur délégué des Éts Maurel et Prom. Voir encadré.

Conformément à l'article 18 des statuts, les mandats de MM. Roudy et Level viennent à expiration. Nous vous proposons leur réélection.

Vous aurez aussi à désigner vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1931. MM. Baudoin et Fouque sont rééligibles.

Nous vous proposons, en exécution de l'article 40 des statuts, de fixer comme suit le prix maximum auquel le conseil d'administration aura la faculté, pour la période allant de ce jour à la prochaine assemblée générale annuelle, d'exercer le droit qui lui est accordé par les articles 10 et 40 des statuts, de faire racheter les actions A de la Société : « Ce prix sera égal à la moyenne des vingt derniers cours moyens au comptant cotés à la Bourse de Paris pour les actions B antérieurement à la réception par la Société de la demande de transfert. »

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir donner à vos administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 qui doit s'appliquer en tant que de besoin aux opérations faites ou à faire par notre établissement avec vos administrateurs, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

Il n'a été fait, au cours du dernier exercice, que des opérations courantes avec les sociétés dont quelques-uns de vos administrateurs font également partie.

Après lecture de leur rapport par MM. les commissaires aux comptes, nous soumettrons à votre approbation les résolutions dont le texte vous a été remis.

Le conseil d'administration.

\_\_\_\_\_

### Compagnie générale des colonies (L'Éveil économique de l'Indochine, 31 mai 1931)

[...] Avant de mettre aux voix les résolutions, le président ajoute : « Vous êtes, Messieurs, des gens trop avertis, pour ne pas avoir senti au milieu de quelles difficultés les entreprises coloniales de toute espèce se sont débattues au cours de l'exercice qui vient de se clore. Toutefois, nous avons le plaisir de constater que, malgré un ralentissement général des affaires, malgré une baisse des prix des matières premières et des produits agricoles tout à fait extraordinaire, la plupart des entreprises auxquelles nous nous intéressons ont vaillamment résisté à la crise générale. C'est un signe que, dans l'avenir, nous pouvons espérer avoir des satisfactions assez nombreuses ».

\_\_\_\_

# Compagnie générale des colonies (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 février 1932)

Les comptes de l'exercice 1930, approuvés par l'assemblée générale, font ressortir, après amortissements, des bénéfices nets de 2.629.470 fr. contre 2.148.545 fr. Le dividende a été maintenu à 40 fr. brut par action.

En Orient\*, la compagnie a apporté son concours à la constitution de l'Énergie électrique de Syrie et à celle de la Société libano-syrienne des Tabacs. Elle continue également les études d'organisation des réseaux téléphoniques dont elle a été chargée par les États du Levant. En Extrême-Orient, elle a fondé l'Hydraulique-Asie pour l'exploitation des procédés Layne.

Elle a, en outre, poursuivi diverses études et travaux, et donné son appui aux augmentations de capital d'Eaux et électricité de Madagascar, de l'Union électrique

d'Indochine, de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam)[Catecka], etc.

\_\_\_\_\_

### Compagnie générale des colonies (Le Journal des finances, 23 juin 1932)

L'assemblée ordinaire du 23 mai a décidé, conformément aux propositions du conseil, de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice 1931, alors que l'exercice 1930 avait donné lieu à une répartition de 40 francs par action.

Cette décision ne procède pas d'un fléchissement des résultats industriels de la compagnie puisque le solde créditeur du compte d'exploitation s'élève à 4.734.686 francs contre 2.629.470 francs, mais du souci du conseil de procéder à de larges amortissements pour parer à la baisse des titres du portefeuille et des prix des produits coloniaux.

En reprenant les 4.693.221 francs de la réserve extraordinaire et en prélevant 4.0.9.849 francs sur les bénéfices d'exploitation, la société peut pratiquer 8.748.070 francs d'amortissements. Il est également affecté 371.824 francs à la provision pour créances douteuses.

Le surplus de 313.013 francs qui forme, avec le reliquat de 816.227 francs laissé par l'exercice 1930, un solde de 1.129.240 francs, est affecté à concurrence de 15.651 francs à la réserve légale et de 1.113.589 francs au report à nouveau.

MM. [Joseph] Courcelle, André Lebon et Lucien Maurel ont été réélus administrateurs.

\_\_\_\_\_

Compagnie générale des colonies Assemblée générale ordinaire du 23 mai 1932. (L'Éveil économique de l'Indochine, 31 juillet 1932)

Déjà en 1930, le rapport avait signalé les perturbations profondes qui sévissaient dans le monde entier. L'année 1931 n'a guère été plus satisfaisante, les prix des matières premières que les colonies françaises produisent étant restés aussi faibles et la possibilité de vendre à ces prix ayant continué à demeurer aléatoire. Aussi, malgré une compression énergique de leurs dépenses, diverses filiales de la Compagnie générale des colonies ont continué à souffrir de la crise économique.

Cependant, l'exécution du programme d'équipement et d'outillage sur les fonds des emprunts autorisés par le Parlement va renforcer la position des colonies intéressées et aura pour conséquence d'alléger les charges qui pèsent aujourd'hui sur les transactions intérieures et extérieures.

D'autre part, les pouvoirs publics, ont décidé d'apporter aux populations indigènes et aux entreprises coloniales un soutien effectif, soit sous la forme de primes à la production, compensées par des taxes légères sur les entrées en France de marchandises similaires, soit par l'organisation du crédit et d'avances à moyen. terme. Ces mesures s'imposent pour défendre l'édifice économique encore jeune de nos possessions.

En attendant l'application de ces mesures, la diversité des opérations auxquelles se livre la Compagnie générale des colonies, tant par leur nature que par leur répartition géographique, et la prudence qu'elle a toujours observé, ont permis de maintenir intactes son organisation et son activité.

Pendant l'année 1931, en effet, elle a enregistré un bénéfice d'exploitation qui est, après déduction des frais généraux et d'une provision de 371.823 fr. 95 pour créances douteuses, de 4.362.862 fr. 49.

Le conseil a procédé à une révision des valeurs du portefeuille-titres et des participations, qui porte sur 62 sociétés ou entreprises diverses. Il a été effectué des amortissements de ce portefeuille à concurrence de 8.743.000 fr. 19, par l'affectation à cet effet de la réserve extraordinaire de 4.693.220 fr. 45 et par un prélèvement de 4.049.849 fr. 74 sur les bénéfices d'exploitation de 1931.

Le solde restant des bénéfices d'exploitation après versement de 15.650 fr. 63 à la réserve légale, soit 297.362 fr. 12, auquel s'ajoute ie reliquat de 816.226 fr. 96 antérieur, atteint un total de 1.113 589 fr. 08, qui a été reporté à nouveau.

Pendant l'année écoulée, la Compagnie n'a engagé d'affaires nouvelles qu'avec la plus grande circonspection.

À Madagascar, elle a participé à la constitution de la Cie des charbonnages de la Sakoa, gisements situés dans le Sud-Ouest de Madagascar.

Malgré la baisse des cours du rhum et les défaillances de certaines sociétés métropolitaines, la Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé continue à donner satisfaction.

Dans l'Ouest-Africain, les travaux du port de Dakar ont progressé et l'exécution du projet d'extension a été confiée à la Compagnie.

Élle a créé, pour l'Afrique, avec le concours d'importantes sociétés de forage et de distribution d'eau, l'Hydraulique-Afrique pour l'exploitation des procédés Layne par l'utilisation de nappes profondes.

En Extrême-Orient, les travaux de construction de la ligne exécutée par la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine avancent rapidement et la construction d'une section nouvelle de Battambang à Mongkol-Borey a été confiée à la Compagnie.

Au cours de l'année 1931, elle a donné son appui aux augmentations de capital d'Air-Orient, des Manufactures indochinoises de cigarettes, des Tramways et éclairage de Beyrouth et de la Société dés tannins coloniaux.

Elle a participé également à l'émission des emprunts des gouvernements coloniaux de Madagascar, d'Indochine, de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française et des territoires africains sous mandat.

L'Économiste européen.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1185 :

Compagnie générale des colonies :

Conseil: Hippolyte-*Gaston* Griolet, président d'honneur; Émile Moreau, président; André Atthalin et André Lebon, vice-présidents; Alexandre Giros, André Peytel, Charles Rebuffel, Édouard de Cazalet, Émile Enders, Émile Level, Gabriel Angoulvant, Georges Schwob d'Héricourt, Joseph Courcelle, Lucien Maurel, Roudy, Victor Adrien Josse, Xavier Loisy, adm.

ENTRÉE AU CAPITAL DE LA COMPAGNIE LYONNAISE DE MADAGASCAR PAR APPORT DES GRANDS DOMAINES DE MADAGASCAR

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Les Annales coloniales, 17 juin 1933)

L'assemblée ordinaire de 12 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1932 faisant apparaître un chiffre de produits nets d'exploitation de 3.325.452 fr. 29, qui ont été affectés à des amortissements et provision.

L'assemblée a décidé, eu outre, d'affecter, à titre de provision pour fluctuation de cours, une somme d'un million, à prélever sur le report à nouveau antérieur, qui se trouvera réduit à 113.589 fr. 07

MM. Atthalin, A[drien] Josse, X[avier] Loisy et A. Peytel, administrateurs sortants, ont été réélus et la nomination de M. Marcel Olivier [ancien gouverneur général à Madagascar, président de la Cie générale transatlantique], en qualité de membre du conseil d'administration, a été ratifiée.

Après un exposé sur la situation générale de nos colonies, le rapport du conseil souligne les résultais obtenus en 1932 et qui sont considérés comme satisfaisants eu égard aux difficultés économiques actuelles.

Cependant, ni la situation ni d'ailleurs la trésorerie ne permettent au conseil de proposer la distribution d'un dividende.

L'activité sociale a été particulièrement mesurée au cours de l'exercice écoulé, que le conseil a mis à profit pour procéder à l'assainissement et au renforcement de la position de sociétés dans lesquelles la compagnie a des intérêts.

Compagnie générale des colonies (L'Information d'Indochine, économique et financière, 12 juillet 1934)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 11 juin, sous la présidence de M. Émile Moreau. a approuvé les comptes de l'exercice 1933.

Le rapport signale qu'au cours de l'année 1933 le commerce international ne s'est pas amélioré et aucune reprise des cours de matières premières n'est venue alléger la situation des producteurs de nos colonies.

Malgré le événements défavorables, l'exercice s'est clôturé par un produit net d'exploitation de 2.556.570 fr. 45. Le conseil a décidé d'affecter une somme de 1.300.000 francs à une provision pour Dépréciation du portefeuille et de porter le solde du produit d'exploitation, soit 1.256.570 fr. 45 à une provision pour Créances douteuses.

Pendant l'exercice sous revue, la société a poursuivi les grands travaux dont elle est adjudicataire ainsi que ceux auxquels elle est associée. En outre, elle a participé à l'émission des emprunts des Gouvernements de l'Indochine, de l'A.-O.F., de l'A.-E.F., de Madagascar, du Cameroun, de la Guadeloupe et de la Martinique.

L'assemblée réélit MM. E. Moreau, M[arcel] Olivier <sup>22</sup> et Ch. Rebuffel, administrateurs sortants. Elle donne *quitus* à l'hoirie G. Angoulvant et à l'hoirie M. Bloch de la gestion de MM. G. Angoulvant et M. Bloch, administrateurs décédés. *Quitus* est également donne de sa gestion à M. L. Murel, administrateur démissionnaire.

MM. Baudoin, Fouque et Guyot sont nommés commissaires aux comptes.

<sup>22</sup> Marcel Olivier (1879-1945): protestant d'origine cévenole, cousin du président Gaston Doumergue, gouverneur général de Madagascar (1924-1929), puis bras droit de Lyautey pour l'Exposition coloniale de Vincennes. Nommé en avril 1931 représentant de l'État à la Banque de l'Indochine, il abandonne ce poste pour prendre, en octobre 1932, la présidence de la Cie générale transatlantique qu'il conservera jusqu'en 1939. Vers la même époque, il devient administrateur de la Cie générale des colonies, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1933), d'Air France (1933), des Grands Travaux de Marseille (1934), des Docks et entrepôts de Marseille... Actif dans divers cercles impériaux (Institut colonial française, Union coloniale française, Commission consultative de la France d'Outre-Mer...), il est nommé commissaire général de la section française à l'Exposition internationale de New-York en 1939.

### COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Le Temps, 10 septembre 1934)

L'assemblée générale du 11 juin a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1933 qui ont fait ressortir un bénéfice brut de 5.129.166 francs, lequel a été affecté, après défalcation des frais généraux, à raison de 1.256.570 francs à des provisions pour créances douteuses et de 1.300.000 francs à la provision pour dépréciation du portefeuille.

La compagnie a été active en 1933 spécialement pour le développement et la défense des affaires en cours, mais tout en faisant preuve, pour la réalisation d'affaires nouvelles, d'une extrême prudence que les circonstances imposent encore.

Dans son rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires, le conseil, analysait en ces termes la situation faite à nos produits coloniaux :

« Au cours de l'année 1933, le commerce international ne s'est pas amélioré et aucune reprise des cours des matières premières n'est venue alléger la situation des producteurs de nos colonies.

La baisse du dollar survenant après celle de la livre sterling, a rendu encore plus âpre la concurrence étrangère ; elle a jeté l'inquiétude dans les esprits et a accéléré le resserrement général des échanges.

Les statistiques donnent, pour les transactions effectuées en 1933 entre métropole et France d'outre-mer, un total de 12.697 millions de francs dont 6.724 millions pour les importations en provenance de notre domaine d'outre-mer et 5.973 millions pour les exportations de la métropole. Ces chiffres marquent un léger progrès par rapport à 1932 ; mais la régression, par rapport au chiffre de 13 milliards 553 millions de francs, atteint en 1931, reste sensible.

Le recul du montant des exportations vers nos colonies, imputable en partie a la baisse des prix, est surtout dû à l'amoindrissement de la puissance d'achat des populations coloniales. Il représente une moins-value sur 1931, mais il est sensiblement moindre que celui des exportations à destination de l'étranger.

La part coloniale dans les exportations de la métropole est passée, en effet, de 24 % en 1921, à 31,4 % en 1932, 32,4 % en 1933, tandis que les importations des colonies dans la métropole se sont élevées de 12,5 % en 1930 à 14,7 % en 1931, 20,8 % en 1932 pour atteindre 23,6 % en 1933.

La clientèle coloniale française est, on le voit, pour la métropole, une clientèle fidèle et celle-ci a intérêt à se l'attacher jalousement.

Lorsque l'indigène s'appauvrit, l'importance de ses achats s'en ressent immédiatement et cet appauvrissement sera inévitable, si la part légitime des produits coloniaux sur les marchés intérieurs, ne leur est pas réservée.

Et c'est pourquoi on doit constater avec regret que, sur un certain nombre d'articles — thé, caoutchouc, fibres textiles, etc. —, le pourcentage des importations coloniales dans la métropole par rapport aux importations étrangères a encore fléchi.

Pour remédier à cette situation, certaines mesures essentielles ont été heureusement prises en 1933 et leur efficacité se fera certainement sentir dans les années à venir ; nos matières grasses de l'Ouest-Africain jouissent désormais d'un droit de préemption sur les produits similaires d'origine étrangère et il faut souhaiter que des règles de protection plus complètes viennent encourager les producteurs. Les thés des plantations d'Indochine, dont le classement a donné lieu aux appréciations les plus élogieuses des experts, trouvent maintenant sur notre place l'accueil qu'ils méritent ; les maïs d'Extrême-Orient et de Madagascar remplacent certaines céréales de pays dont les importations étaient sans contrepartie ; les tapiocas malgaches vont recevoir une protection indispensable.

Malheureusement, pour d'autres grands produits coloniaux, tels que le riz, le sucre de canne, une solution satisfaisante n'est pas encore définitivement intervenue. Il faut espérer qu'elle sera rapidement trouvée dans l'esprit d'association qui doit être à la base de nos territoires d'outre-mer.

Pour différentes matières premières, un effort général de rationalisation a, d'autre part, conduit à des négociations internationales dont l'issue s'avère favorable et qu'on doit espérer voir aboutir prochainement. Parmi celles-ci, des accords qui ont été signés concernant le caoutchouc assureront, nous l'espérons, la vie des grandes plantations qui auront appliqué une technique moderne.

Au milieu des heurts qui se sont produits dans le monde, du bouleversement des monnaies, notre économie coloniale a, malgré tout, fait preuve d'une résistance satisfaisante. Le maintien de l'exécution du programme d'équipement antérieurement établi, l'aménagement des budgets des gouvernements coloniaux en fonction des ressources dont ils peuvent disposer, permettent de préparer la reprise, et on peut espérer qu'à la moindre éclaircie, l'œuvre coloniale française s'affirmera avec une vigueur nouvelle. »

Compagnie générale des colonies (L'Information financière, économique et politique, 26 juin 1935) (L'Information d'Indochine, économique et financière, 20 juillet 1935)

Les actionnaires de la Compagnie générale des colonies, réunis en assemblée générale ordinaire le 24 juin sous la présidence de M. E. Moreau, ont approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui se soldent sans profits ni pertes. Les recettes et produits divers se sont élevés à 4.889.987 fr.; les frais généraux 1.691.733 fr.; les frais d'études et missions, 38.405 fr., et les intérêts et commissions, 626.584 fr. Le conseil a décidé d'affecter, avant inventaire, 533.265 fr. à la provision pour créances douteuses et 2 millions de fr. à la provision pour dépréciation du portefeuille préférant cette méthode de prudence à celle qui aurait consisté à faire apparaître un bénéfice de 2.533.292 fr. comme c'était son droit. Ainsi ne subsiste au bilan que le report bénéficiaire des exercices antérieurs soit 113.589 fr.

Cette somme a été une fois de plus reportée à nouveau.

Dans son rapport, le conseil d'administration donne des indications sur les grands travaux qui ont été adjugés en 1934 à la Compagnie, ou ceux auxquels elle est associée.

En Afrique, au port de Dakar, les installations de mazoutage de la Marine Nationale s'achèvent et les approfondissements du plan d'eau indispensable à ce grand port, dont l'importance internationale sur les routes maritimes de l'Amérique du Sud et du Cap de Bonne-Espérance s'accroît chaque année davantage, sont réalisés avec suite et méthode. Les aménagements et les dragages complémentaires qui avaient été prévus devront être effectués sans interruption pour que Dakar puisse jouer le rôle qui lui incombe et ne pas être devancé ou remplacé par les ports concurrents. Les travaux du port de Conakry et ceux du port de Pointe-Noire se développent normalement. L' « Hydraulique Afrique » a équipé en eau divers centres et oasis de l'Afrique du Nord, en utilisant des nappes souterraines

À Madagascar, la Compagnie a procédé à l'augmentation de capital de la Société « La Mahajamba » pour lui permettre d'installer une féculerie de tapioca sur ses plantations. La Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé a donné son agrément aux accords corporatifs des « Producteurs de sucre de la France et des colonies : son activité continue à s'exercer dans des conditions favorables.

En Indochine, la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine a achevé les travaux de construction et d'organisation d'exploitation de la ligne de Pnom-Penh à Mongkolborey. Les travaux sur le transindochinois se déroulent sans incidents.

L' « Hydraulique-Asie » a résolu avec un grand succès les problèmes difficiles de l'alimentation en eau potable de la Cochinchine et spécialement de Saïgon-Cholon où des besoins impérieux n'avaient pu être satisfaits depuis de longues années. L'exploitation des captages laisse des bénéfices importants à l'administration des centres intéressés, bénéfices qui viendront s'ajouter aux avantages d'hygiène qu'en retire la population.

En 1934, notre Compagnie a participé à l'émission des emprunts des gouvernements de l'Indochine, de l'Afrique Occidentale Française, de l'Afrique Equatoriale Française, de Madagascar, du Territoire du Cameroun, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Côte Française des Somalis et de la Guyane.

Elle a également apporté son concours à des groupements bancaires qui ont facilité, par l'ouverture de crédits, la trésorerie de divers organismes publics coloniaux.

La Compagnie a participé en outre à la constitution de la Caisse tunisienne de crédit et de consolidation, pour l'aménagement des créances hypothécaires dans la Régence.

MM. J.-C. Charpentier et G. Schwob d'Héricourt, administrateurs sortants, ont été

Une assemblée extraordinaire devait se tenir à la suite de l'ordinaire ; elle a été reportée, faute de quorum.

> Compagnie générale des colonies (Les Annales coloniales, 27 septembre 1935)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 23 septembre sous la présidence de M. Émile Moreau, président du conseil d'administration, a décidé qu'à dater de ce jour, les 6.000 actions à vote plural seront annulées et remplacées par des actions ordinaires.

En application des stipulations de la loi du 13 novembre 1933, elle a décidé : 1° de conférer aux actions provenant de l'échange des actions à vote plural et qui resteront dans la forme nominative un droit de vote double de celui profitant aux autres actions, et ce, dès cet échange ; 2° de conférer également un droit de vote double de celui profitant aux autres actions nominatives des catégories ordinaires et privilégiées s'il en est créé, qui seront entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié de leur inscription sur les registres de la Société depuis deux ans au moins sans interruption.

L'assemblée a décidé, ensuite, de mettre les statuts en harmonie avec les lois des 1er mai 1930 et 13 avril 1935, relatives aux conditions de réunion des assemblées extraordinaires, et d'apporter à ces statuts les modifications nécessaires.

L'assemblée a enfin conféré au conseil tous pouvoirs et autorisations à l'effet de porter, jusqu'à 50 millions de francs, le capital, par l'émission, en une ou plusieurs lois, de 40.000 actions privilégiées, au capital nominal de 500 fr., à souscrire contre espèces. Ces actions privilégiées recevront, par préférence, un premier dividende non cumulatif de 6 % sur le capital versé et non amorti.

Compagnie générale des colonies (L'Information d'Indochine, économique et financière, 2 novembre 1935)

Les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire, le 23 septembre sous la présidence de M. Émile Moreau, président du conseil d'administration, ont décidé qu'à

dater de ce jour, les 6.000 actions à vote plural seront annulées et remplacées par des actions ordinaires.

En application des stipulations de la loi du 13 novembre 1933, elle a décidé :

1° de conférer aux actions provenant de l'échange des actions à voie plural et qui resteront dans la forme nominative un droit de vote double de celui profitant aux autres actions, et ce, dès cet échange ; 2° de conférer également un droit de vote double de celui profitant aux autres aux actions nominatives des catégories ordinaires et privilégiées s'il en est créé, qui seront entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié de leur inscription sur les registres de la Société depuis deux ans au moins sans interruption.

L'assemblée a décidé, ensuite de mettre les statuts en harmonie avec les lois des 1<sup>er</sup> mai 1930 et 13 avril 1935, relatives aux conditions de réunion des assemblées extraordinaires, et d'apporter à ces statuts des modifications nécessaires.

L'assemblée a enfin conféré au conseil tous pouvoirs et autorisations à l'effet de porter, jusqu'à 50 millions de francs, le capital, par l'émission, en une ou plusieurs fois, de 40.000 actions privilégiées, au capital nominal de 500 fr., à souscrire contre espèces. Ces actions privilégiées recevront, par préférence, un premier dividende non cumulatif de 6 % sur le capital versé et non amorti.

Ce privilège prendra fin lorsque toutes les actions ordinaires (actions actuelles) et privilégiées auront reçu au minimum pendant trois années consécutives un dividende de 6 % du capital versé et non amorti. À cet effet, le conseil aura tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions, époques et prix de l'émission des actions privilégiées nouvelles ainsi que les délais et les formes dans lesquels le droit de les souscrire par préférence pourra être réclamé par les propriétaires des actions existantes. Cette autorisation est valable pour six années.

En conséquence de ces dispositions, est annulée l'autorisation d'augmenter le capital, donnée antérieurement au conseil par l'assemblée extraordinaire du 25 octobre 1929.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

L'assemblée spéciale des actions A a ratifié ces décisions. L'assemblée sociale des actions B a été reportée, faute de quorum.

Compagnie générale des colonies (Les Annales coloniales, 20 décembre 1935)

L'assemblée spéciale des actions D du 16 décembre a ratifié les décisions prises par 1 assemblée extraordinaire plénière du 23 septembre 1935 relatives à l'application de la [...]

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Les Annales coloniales, 19 juin 1936)

L'assemblée ordinaire du 15 juin, présidée par M. Moreau, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935 se soldant par un bénéfice de 2.134.216 francs.

Il a été affecté une somme de 1.156.129 francs à la provision pour « dépréciation du portefeuille » qui s'élevait à 3.300.000 fr. au 31 décembre 1934 et sur laquelle la société a prélevé, au cours de 1935. 2.525.991 fr., à la suite de la liquidation de diverses participations, la ramenant ainsi à 774.008 francs.

En conséquence, la provision pour « dépréciation du portefeuille » se trouvera reportée à 1.930.138 fr. La « provision pour fluctuation des cours » restera à 1.000.000 de francs.

\_\_\_\_\_

Compagnie générale des colonies Assemblée ordinaire du 15 juin 1936 (L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 août 1936)

Assemblée présidée par M. Émile Moreau, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. les représentants de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et du Crédit Lyonnais.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....

#### Résultats et affectation des bénéfices

Dans ces périodes difficiles, notre compagnie ne s'est pas départie de sa prudence habituelle ; elle s'est spécialement employée à aider et à développer les diverses sociétés ou elle possède des intérêts.

Après déduction des frais généraux, y compris tous intérêts, frais d'études et de missions, les comptes de l'exercice 1935 présentent un produit net d'exploitation de 2.134.216 fr. 77, en légère réduction sur les résultats de l'année 1934. Cette réduction est la conséquence des facilités que nous avons consenties à certaines de nos filiales pour alléger leurs engagements.

Après un examen minutieux du portefeuille et des comptes courants débiteurs, votre conseil vous propose :

1. — D'affecter sur ce produit net d'exploitation, une somme de 1.156.129 fr. 43 à la provision pour « dépréciation du portefeuille » qui s'élevait à 3.300.000 francs au 31 décembre 1934 et sur laquelle nous avons prélevé au cours de l'année 1935, 2.525.991 fr. 05 à la suite de la liquidation de diverses participations, la ramenant ainsi à 774.008 fr. 95.

En conséquence, la provision pour « dépréciation du portefeuille » se trouverait reportée à 1.930.138 fr. 44. La « provision pour fluctuation des cours » resterait à 1.000.000 de francs ;

2. — De porter le solde du produit de l'exercice, soit 978.087 fr. 28, à la provision pour « créances douteuses » qui s'élevait à 1 million 981.462 fr. 92 au 31 décembre 1934 et sur laquelle nous avons prélevé, au cours de l'année 1935, 659.550 fr. 20, la ramenant ainsi à 1.321.912 fr. 72.

Cette provision se trouverait ainsi reportée à 2.300.000 francs.

Notre compagnie aura ainsi pris les mesures d'assainissement que les circonstances permettaient et pourra profiter du redressement que nous souhaitons tous.

### Travaux

En Afrique, les travaux que nous exécutons au Port de Dakar se poursuivent régulièrement. Ils permettront de renforcer la position de ce grand centre maritime dont l'activité a repris avec une intensité nouvelle et où les mouvements de navires ne mangueront pas de s'accroître encore avec la reprise des affaires en Amérique du Sud.

L'importance commerciale et nationale de Dakar et la nécessité d'exécuter rapidement le programme des travaux a d'ailleurs été mise en lumière récemment par le

séjour de notre escadre de l'Atlantique qui, pour la première fois, y a établi la base de ses manœuvres.

À Conakry, comme à Pointe-Noire, nos travaux maritimes se développent méthodiquement.

### Marche des participations

À Madagascar, la « Compagnie agricole et Sucrière de Nossi-Bé » poursuit l'amélioration des dispositifs techniques de son exploitation pour remédier aux conséquences des accords corporatifs des producteurs de sucre de la France et des colonies qui ont pour but l'assainissement du marché français.

La société « La Mahajamba » a mis en marche sa nouvelle féculerie de tapioca dont les résultats industriels et commerciaux sont favorables. Il est à souhaiter que les autorités de Madagascar prennent les dispositions essentielles de protection pour éviter les divagations du haut fleuve qui coule dans cette région de colonisation.

En Asie, la « Compagnie libano-syrienne des Tabacs » a été déclarée adjudicataire de la Régie co-intéressée des tabacs et tombacs de Syrie et du Liban. Grâce aux concours dont elle dispose, elle a pu organiser la fabrication et la vente dans des conditions de célérité et d'économie avantageuses pour les États du Levant.

En Indochine, nous avons participé à l'augmentation de capital de 10.000.000 de francs à 20.000.000 de francs, de la « Compagnie des Caoutchoucs du Mékong\* » pour assurer l'équilibre financier de cette société. Ses plantations en hévéas greffés s'étendent sur 2.400 hectares et sont en excellent état. Le développement des arbres a été jugé suffisant pour commencer leur mise en saignée au cours du second semestre 1935, ce qui a été fait.

Nous avons aussi apporté un large concours à l'augmentation du capital de la « Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam)[Catecka\*] », qui a été porté de 8 à 30 millions de francs. La situation du domaine de cette société demeure satisfaisante et l'accueil fait par le public aux excellents thés des « plateaux moïs » qu'elle produit, prouve que la France dispose désormais pour sa consommation d'un thé français de haute qualité qui ne le cède en rien aux thés étrangers les plus réputés.

La remise de la ligne de chemin de fer de Pnom-Penh à Mongkolborey, aux « Réseaux d'État Indochinois » a été effectuée en fin d'année par la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine\*. Le rôle de celle-ci se trouve ainsi rempli à la complète satisfaction du Gouvernement général de l'Indochine qui a manifesté officiellement sa gratitude pour le concours qu'elle lui a apporté.

En 1935, notre compagnie a participé à l'émission des emprunts des gouvernements de l'Indochine, de l'Afrique occidentale française, de Madagascar, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique.

Elle a, d'autre part, apporté une assistance efficace aux affaires dans lesquelles elle était en relations, et elle a continué et engagé diverses études dans notre empire colonial.

#### **BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935**

ACTIF	
Frais de constitution	1 00
Matériel et mobilier	1 00
Portefeuille, titres et participations	57.445.989 35
Comptes courants débiteurs	37.U9.240 05

Débiteurs divers	1.182.328 60
Effets à recevoir	758.608 20
Caisse et banques	3.182 755 98
Total	90.718.924 18
PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Réserve légale	574.357 62
Provision pour fluctuation de cours	1.000.000 00
Provision pour dépréciation du portefeuille	1.930.138 44
Provision pour créances douteuses	2.300.000 00
Comptes-courants créditeurs	44.485.029 10
Créditeurs divers	19.315 809 95
Profits et pertes :	
Report des exercices antérieurs	113.589 07
Total	99.718.924 18

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	1.270.100 23
Études et missions	47.549 16
Intérêts et commissions	817.605 90
Provision pour créances douteuses	978.087 28
Provision pour dépréciation du portefeuille	1.156.129 49
Total	<u>4.719.472 06</u>
CRÉDIT	
Recettes diverses	4.719.472 06
Total	<u>4.719.472 06</u>

AU GRAND CONSEIL DE L'INDOCHINE (Les Annales coloniales, 15 septembre 1936)

En qualité de membres suppléants français : MM. [Julien] Fontaine, représentant de la Compagnie générale des colonies ;

#### (L'Information d'Indochine, économique et financière, 21 novembre 1936)

Les actionnaires de la Compagnie générale des colonies ayant décidé l'unification des 6.000 actions A et des 54.009 action B en 60.000 actions d'une seule catégorie, la Chambre Syndicale des Agents de Change a décidé qu'à partir du 22 octobre, les 6.000 actions nouvelles de 500 fr. (numéros 54.001 à 6.000) provenant de l'échange des actions A, seront admises aux négociations officielles au comptant sous la même rubrique que les 54.000 actions anciennes numéros 1 à 54.000, précédemment dites B.

Par suite, le nombre des actions de la dite société, négociables sur notre marché, se trouvera porté de 54.000 à 60.000.

\_\_\_\_\_

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1331:

Compagnie générale des colonies :

Conseil: Émile Moreau, président; André Lebon, président hon.; André Atthalin, adm. dél.; Édouard de Cazalet, Jean-Charles Charpentier, Joseph Courcelle, Émile Enders, Victor Adrien Josse, Émile Level, Xavier Loisy, André Peytel, Charles Rebuffel, A. Roudy, Georges Schwob d'Héricourt, Louis Renaudin, Lucien Bourrellis, adm.

Albert Baudoin, Guyot, Terquem, Joseph Choppin de Janvry, commissaires aux comptes.

\_\_\_\_\_

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Les Annales coloniales, 18 juin 1937)

Les actionnaires, réunis le 14 juin en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Moreau, ont approuvé les comptes de l'exercice 1936, dont le solde créditeur du compte de profits et partes s'établit à 855.042 fr.,

L'assemblée a décidé de le reporter à nouveau après prélèvement de 5 % pour la réserve légale.

L'assemblée a confirmé la nomination faite à titre provisoire par le conseil de M. Louis Renaudin, comme administrateur, ainsi que celle de M. Lucien Bourrellis. Elle a réélu membres du conseil MM. [Émile] Level et [Anathase] Roudy.

La Compagnie générale des colonies (Augustin Hamon, Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[179] La plus importante des entreprises générales coloniales est la Compagnie générale des colonies. Elle n'est pas la plus ancienne, car elle ne date que de 1920. Son capital est de 30 millions. Son siège est à Paris, 262, boulevard Saint-Germain. À cette même adresse, siègent de nombreuses sociétés importantes.

La Compagnie générale des colonies a été fondée par les établissements suivants : Banque de Paris et des Pays-Bas [chef de file], Crédit lyonnais, Société générale, Société marseillaise de crédit, Banque transatlantique\*, Société générale d'entreprises (voir notre tome I pour ces diverses banques), Crédit algérien, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Société auxiliaire africaine (que nous verrons ci-après dans ce chapitre) et la Société des grands travaux de Marseille.

La Compagnie générale des colonies est surtout intéressante pour le sociologue par les noms de ses administrateurs Ils sont, pour la plupart, connus de nos lecteurs Le

président honoraire est M. André Lebon. Le président effectif est M. Émile Moreau (voir les tomes I et II, et précédemment pour ces personnages) Ce dernier est, rappelons-le, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Cette banque a deux autres représentants dans le conseil de la Compagnie générale [180] des colonies. Ce sont : André Laurent-Athalin, qui est administrateur délégué, et M. Anathase Roudy, vus précédemment.

Les autres administrateurs de la Compagnie générale des colonies sont : M. Xavier Loisy, M. Marcel Olivier, M. Louis Renaudin<sup>23</sup>, tous trois représentant le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; le dernier personnage remplit la fonction de directeur général ; M. J.-Ch. Charpentier, représentant la Société générale ; M. Édouard de Cazalet, délégué de la Société marseillaise de crédit, dont il est le président ; M. Charles Rebuffel, représentant la Banque transatlantique\*. Tous ces personnages ont eu leurs noms précédemment cités dans notre ouvrage. Mais il vient s'y adjoindre M. Émile Enders, un des directeurs du Crédit lyonnais qu'il représente ; membre de l'Union artistique, il est marié à Madeleine Barthélemy <sup>24</sup>, probablement de la famille de Joseph Barthélemy (voir tome II) et a son château à Salins (Seine-et-Marne) ; André Peytel, directeur général du Crédit algérien, administrateur de la Raffinerie Say (voir tome IV) ; M. Alexandre Giros, ingénieur de l'École polytechnique, promotion de 1890, président de la Société générale d'entreprises, ancien associé de Loucheur ; nous le retrouverons dans le tome IV, car il siège dans de nombreux conseils de l'industrie électrique.

Depuis la création de la Compagnie générale des colonies, de nouveaux groupes financiers ont dû être admis à participer à ses opérations. Nous avons ainsi les personnages connus de nos lecteurs (voir tomes I et II et précédemment) qui portent les noms de Joseph Courcelle, représentant l'Union parisienne ; de M. Émile Level, représen-[181] tant les Rothschild ; de M. Georges Schwob d'Héricourt.

À cette liste d'administrateurs vient s'ajouter M. Adrien Josse\* <sup>25</sup> qui représente la Banque commerciale africaine [Bg frse de l'Afrique].

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Le Temps, 20 juin 1938)

L'année 1937 s'était ouverte sous des auspices relativement favorables pour les colonies françaises, en raison de raffermissement des cours des matières premières dont elles sont productrices et de l'activité des échanges internationaux.

Mais les effets de la politique économique américaine, le sentiment d'insécurité qui plane sur le monde ont entraîné à la fin de l année un nouveau fléchissement.

D'autre part, la hausse du loyer de l'argent, l'exagération des charges fiscales, l'incidence de l'affaiblissement du franc sur les taux des frets maritimes français, le malaise dû à l'incertitude du lendemain ont freiné l'essor d'une économie coloniale pleine de promesses.

Ce ralentissement n'a heureusement pas entraîné, pour les sociétés auxquelles l'entreprise apporte son appui, des conséquences trop fâcheuses, grâce aux mesures de réorganisation adoptées et au très large concours que la compagnie leur a délibérément accordé pendant la crise prolongée que nous venons de traverser.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Il est de la famille de M. Maurice Renaudin. Sa femme est née Christiane Bonnier. — M. Christian Renaudin, fils [cadet] de Maxime Renaudin, a épousé [Claude] Le Bret. [Philippe Renaudin, frère aîné de Christian, ép. Edmée Hannotin : commissaire à la famille sous Vichy].

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Madeleine Barthélemy : fille d'André Adolphe Barthélémy et Berthe Marie Durand (A.L.).

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> M. Adrien Josse a hôtel à Paris, 12, square du Bois-de-Boulogne, ainsi que son parent M. Prosper Josse, ancien associé d'agent de change, sénateur de l'Eure, [qui sera juré en 1941 au procès de Riom] ayant château à Perriers-sur-Andelle (Eure). La famille Josse est parente de la famille de Margerie.

Fortifiées, mises en état de faire efficacement face aux difficultés actuelles, elles ont, en 1937, témoigné de leur vitalité.

La compagnie n'a pas encore bénéficié de ces résultats dont la répercussion sur ses profits ne se fait sentir qu'avec un certain délai.

Sur un autre terrain, subissant le contrecoup des préoccupations générales, le rythme d'exécution de ses marchés de travaux publics s'est trouvé également ralenti pendant l'année 1937.

Dans ces conditions le compte de profits et pertes de l'exercice 1937 s'est soldé par un bénéfice de 653.691 francs, en réduction sur celui de l'année précédente.

Après examen du portefeuille, dont l'évaluation tient un compte exact des cours officiels au 31 décembre 1937 pour les valeurs cotées et des bilans pour les valeurs non cotées, le conseil a proposé — et l'assemblée générale des actionnaires l'a approuvé — de compléter la provision pour fluctuation du portefeuille, en affectant à ce poste le report des années précédentes, soit 925.879 francs et le produit de l'exercice 1937, soit 653.696 francs.

La provision pour dépréciation du portefeuille se trouve donc portée à 1.599.575 francs, à laquelle s'ajoute la provision spéciale pour fluctuations de cours de 1 million de francs, soit au total 2 millions 599.575 francs.

Le bilan sera ainsi bien équilibré, en harmonie avec les situations respectives des diverses branches d'activité de la compagnie.

« En Afrique, nous avons été déclarés adjudicataires, avec un groupe de sociétés d'entreprises, des travaux d'aménagement du port de Djibouti, indique le rapport du conseil. Celui-ci, terminus du chemin de fer de pénétration en Abyssinie, est l'un des ports d'escale les plus remarquablement situés sur les grandes lignes de l'océan Indien et d'Extrême-Orient.

Les travaux d'entreprises du port de Dakar continuent dans le cadre du programme établi, dont la réalisation apparaît chaque jour plus urgente, tant au point de vue national qu'international. Pour janvier dernier, les statistiques de ce grand port indiquent l'entrée de 280 navires jaugeant plus de 570.000 tonnes, ayant débarqué environ 132.000 tonnes, et la sortie de 261 navires jaugeant 542.000 tonnes et ayant embarqué environ 88.000 tonnes.

Les accords passés entre les diverses compagnies aériennes pour les relations Europe-Amérique et Afrique du Sud donnent encore plus de relief à l'importance capitale de cette grande base française, dont nos marchés en cours stipulent l'aménagement.

Les travaux des ports de Conakry et de Pointe-Noire, auxquels nous sommes intéressés, se poursuivent normalement.

En Afrique-Occidentale et dans le territoire du sud de l'Algérie, l'Hydraulique-Afrique a réussi à mettre en exploitation des nappes profondes dont l'utilisation va modifier complètement les conditions d'habitat. Il est à souhaiter que ces travaux de captage des eaux souterraines soient développés dans l'ensemble de nos colonies, car ils constituent un élément essentiel de la mise en valeur du sol et du bien-être de la population.

À Madagascar, nous avons procédé à la réorganisation financière de la Compagnie lyonnaise de Madagascar\*, dont l'exploitation pourra désormais donner des bénéfices intéressants.

La Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé\* a participé à l'établissement des nouveaux accords corporatifs sucriers récemment sanctionnés par décret ; ceux-ci lui assurent des débouchés en France correspondant à l'importance de ses installations.

En Asie-Mineure, la Régie coïntéressée libano-syrienne des tabacs et tombacs a mis au point ses contrats d'exécution avec les États.

En Extrême-Orient, nous avons pris une participation dans la Compagnie d'entreprises et d'exportations en Chine qui servira au financement d'un chemin de fer dans la Chine du Sud.

En Indochine, la Compagnie des caoutchoucs du Mékong commence à donner des résultats satisfaisants ; le renouvellement des accords internationaux sur la production du caoutchouc répond aux *desiderata* des plantations indochinoises, parmi lesquelles les plantations greffées de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong se trouvent dans une situation particulièrement favorable.

La Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam), C.A.T.E.C.K.A., malgré une période de sécheresse prolongée, a obtenu une récolte plus importante et a maintenu en excellent état ses jardins de théiers. Les cours obtenus par les thés qu'elle produit, bien qu'encore inférieurs à ceux qu'ils méritent, bénéficient de la réduction des stocks mondiaux de thé. »

\_\_\_\_\_

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Les Annales coloniales, 14 février 1939)

La composition du portefeuille de cette compagnie et l'importance des travaux qu'elle a effectués au cours du dernier exercice font prévoir que les résultats de 1938 seront favorables.

Rappelons que pour l'exercice précédent les comptes s'étaient soldés par un bénéfice de 653.696 fr.

\_\_\_\_\_

### COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Le Temps, 26 avril 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 font apparaître, après amortissement, un bénéfice de 2.092.060 francs contre 1.579.575 francs précédemment. En raison des événements d'ordre général survenus en 1939, le conseil proposera à la prochaine assemblée d'affecter 104.603 francs à la réserve légale, 1.816.500 francs à des provisions diverses et de reporter à nouveau 170.957 francs.

\_\_\_\_

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1785:

Compagnie générale des colonies

Conseil: Émile Moreau, président; André Atthalin, adm. dél.; Édouard de Cazalet, Jean-Charles Charpentier, Émile Enders, Victor Adrien Josse, Émile Level, Xavier Loisy, Marcel Ollivier, André Peytel, Charles Rebuffel, Georges Schwob d'Héricourt, Louis Renaudin, Lucien Bourrellis, Édouard Cahen-Fuzier <sup>26</sup>, P. de Thomasson <sup>27</sup>, adm.

Albert Baudoin, Guyot, Terquem, Joseph Choppin de Janvry, commissaires aux comptes.

\_\_\_\_\_

<sup>26</sup> Édouard Cahen-Fuzier (1877-1948) : docteur en droit, il fit carrière à partir de 1909 au sein de la Banque de l'Union parisienne gu'il représenta dans une vingtaine de sociétés. Voir *Qui êtes-vous* ?

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Paul de Thomasson (1894-1973): marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure. Inspecteur des finances, directeur adjoint (1927), puis directeur (1931) de l'Union des mines, directeur de l'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie générale des colonies, à la Cie générale du Maroc, aux Chemins de fer du Maroc oriental... Administrateur provisoire de la Banque Lazard (1941-1942). En disgrâce à la Libération. Repêché en 1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de directeur général adjoint.

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Le Temps, 1er juin 1940)

Les comptes de l'exercice 1939 font ressortir un bénéfice net de 1.371.497, francs contre 2 millions 092.061 francs es 1938.

\_\_\_\_\_

Cie Générale des Colonies (Le Journal, 8 septembre 1941)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1940 dont les résultats seront soumis à l'assemble ordinaire du 15 septembre, font apparaître 5.275.412 fr. de produits du portefeuille et des participations contre 11.469.437 fr. pour l'exercice antérieur ; il s'y ajoute 301.067 fr. contre 210.848 fr. de commissions perçues, 108.129 fr. contre 847.559 fr. de recettes foncières et 1 million 185.777 fr. contre 1.158.209 fr. de recettes diverses. Déduction faite des différentes charges, le bénéfice net ressort à 3.782.517 fr. contre 1.371.496 francs.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 30 francs par action. Aucune répartition n'avait été effectuée depuis l'exercice 1930.

Cie générale des colonies (*Le Journal*, 22 septembre 1941)

L'assemblée ordinaire tenue le 15 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1940, se soldant par un bénéfice de 3.782.517 fr.

Le dividende a été fixé à 30 francs brut par action, anciennes et sera mis en paiement à une date que le conseil fixera ultérieurement.

Le conseil indique dans son rapport qu'en Afrique, malgré les circonstances, la société a développé les importants travaux du port de Dakar ; ceux du port de Conakry se sont également poursuivis.

En Afrique Occidentale Française, la Sté des Huileries et Rizeries Ouest-Africaine et la Sté Sénégalaise des Huiles de Rufisque ont renforcé leurs moyens d'action, et ont accru leurs expéditions d'huile à destination de l'Afrique du Nord et de la Métropole. À Madagascar, la Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé\* est parvenue à embarquer la totalité de sa fabrication de sucre de l'année ; par contre, les rhums de l'année 1940 n'ont pu être expédiés. Les usines de déshydratation d'alcool pour carburants ont été mises en route. La Mahajamba\* a, de son côté, expédié les produits de sa récolte de fécule, de tapioca et d'arrow-root.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a approuvé les modifications apportées aux statuts, conformément aux nouvelles lois.

Une précédente assemblée extraordinaire avait vérifié et rendu définitive l'augmentation du capital de 30 à 40 millions de francs.

....

Admission éventuelle à la cote de 2.000 actions nouvelles de 500 francs provenant de l'augmentation de capital porté de 30 à 43 millions.

\_\_\_\_\_

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Le Temps, 27 juin 1942)

Le produit net de l'exercice 1941 s'élève à 4.396.438 francs contre 3.782.517 francs pour 1940. Les frais de l'augmentation de capital réalisée en 1941 ont été intégralement amortis au cours de l'exercice. Il sera proposé à l'assemblée du 25 juin un dividende conforme aux prescriptions légales en vigueur. Pour 1940, il avait été réparti un dividende de 30 francs par action. Rappelons d'autre part que le capital a été porté d'un exercice à l'autre de 30 à 40 millions de francs.

\_\_\_\_\_

### Compagnie générale des colonies (Le Temps, 18 novembre 1942)

Après avoir vérifié la sincérité de l'augmentation du capital de 40 à 60 millions de francs, l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre a élevé de 60 à 103 millions le montant maximum auquel le capital pourra être porté en une ou plusieurs fois par simple décision du conseil d'administration, par la création d'actions nouvelles de 500 francs à souscrire en numéraire avec ou sans prime d'émission.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à procéder à une augmentation de capital spéciale pour satisfaire les demandes des actionnaires empêchés de souscrire à la dernière augmentation de capital de 40 à 60 millions et cela conformément à la loi du 14 août 1941.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1815:

Compagnie générale des colonies

Conseil : René Legrand, pdt ; A. Atthalin, v.-pdt ; L. Beaupère, E. Bertaux, L. Bourrellis, Édouard Cahen-Fuzier, Antonin Ders, Émile Enders, Henri Laborde-Milaa, Marcel Ollivier, André Peytel, Paul de Thomasson, adm.

Ginon, Mulquin, commissaires aux comptes.

\_\_\_\_\_

### (*Climats*, 27 juin 1946)

Compagnie générale des colonies. — L'assemblée ordinaire, tenue le 24 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1945, se soldant par un bénéfice net de 7 millions 895.905 fr. Le dividende a été fixé à 40 fr. brut par action ancienne et à 30 fr. brut par action nouvelle, payable le 15 juillet.

Le rapport du conseil signale la création en Côte d'Ivoire d'un groupement pour la protection et le commerce de jus et conserves de fruits d'ananas.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2121 : Compagnie générale des colonies Conseil: René Legrand, pdt; *François* Paul Anthoine; L. Beaupère, Édouard Bertaux, L. Bourrellis, Antonin Ders, Bouis, André Peytel, Armand Jullien, Jean Matheron, Louis Renaudin, adm.

Paul-Carlos Mulguin, Placide Ginon commissaires aux comptes.

\_\_\_\_\_

AEC 1951-136 — Compagnie générale des colonies

282, boulevard St-Germain, PARIS (7e).

Capital. — Société anon., fondée le 6 déc. 1920, 330 millions de fr. en 660.000 actions de 500 fr entièrement libérées (En voie de regroup. en 132.000 act. de 2.500 fr.).

Dividendes: 1947, 50 fr 158; 1948. 54 fr 446; 1949, 54 fr 327.

Objet. — Toutes opérations bancaires, industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières, toutes entreprises minières et de travaux ou de services publics ; toutes opérations ayant pour but de favoriser le développement économique des colonies françaises ou des pays placés sous le protectorat ou le mandat de la France.

Agences. — Dakar et Libreville. — Bureau à Saïgon.

Conseil. — MM. Armand Jullien, présid.; François Anthoine, Louis Beaupère, Christian Bouis [Créd. lyon./UIC], Lucien Bourrellis [ép. Fougerolle], André Peytel [Crédit algérien] Jean Reyre [BPPB], Charles Édouard de Cazalet [Marseillaise crédit], Louis Renaudin [CFAT], Jean Matheron [SGE+Kléber-Colombes], Roger Paquelin [BUP], Henry Jahan <sup>28</sup>, admin.

Direct. gén. : M. Gilbert Champion. — Direct. gén. adj. : M. Raoul Audren de Kerdrel. — Directeurs : MM. Jacques Bocquet et Jean Martin. — Sous-direct. : M. Patrick Surcouf. — Secrét. gén. : M. Guy de Rességuier.

\_\_\_

Compagnie générale des colonies (*L'Information financière*, 6 juin 1951)

L'assemblée ordinaire du 4 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1950 se soldant par un bénéfice net de 53.171 699 francs et voté un dividende net de 58 fr. par action de 500 fr. et de290 francs par action regroupée de .2.500 payable à partir du 25 juin.

Le rapport du conseil signale que la Compagnie a concouru à la création de sociétés nouvelles : la Société financière pour le développement du Cameroun, la Société africaine de travaux et d'études de photographies aériennes et le Comptoir indochinois d'électricité et de mécanique.

Le rapport indique, en outre, que la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum a dépassé sa production record avec 423 tonnes de thé contre 383 tonnes en 1949.

949. \_\_\_\_\_\_

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (Le Monde des affaires, SEDE, Paris, 1952)

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Henri Jahan (1886-1980) : inspecteur des finances, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1921-1948). On le retrouve au milieu des années 1950 président de l'Union industrielle de crédit. Voir encadré.

EN 1920, sous l'égide de la Banque de Paris et des Pays-Bas, un grand nombre d'établissements de crédit et plusieurs importantes sociétés françaises fondèrent la Compagnie générale des colonies.

Constituée au capital de 10 millions, la Compagnie concentra d'abord son activité sur la production du coton. dans les territoires français d'outre-mer, afin de libérer le pays d'une dépendance excessive de l'étranger qui constituait — et constitue malheureusement toujours — un péril grave pour notre industrie du textile.

Chargée par le Gouvernement général de l'A.-O.F. de l'étude de la culture irriguée du cotonnier dans la vallée moyenne du Niger au triple point de vue agronomique, hydraulique, agricole et économique, la Compagnie générale des colonies a été à la base de ce fameux Office du Niger autour duquel on devait faire tant de bruit.

La Compagnie tente également, sans beaucoup de succès, d'introduire et de développer la culture du cotonnier en Indochine.

Mais, fort heureusement pour ses actionnaires, la Compagnie générale des colonies ne borna pas là son activité : en association avec plusieurs puissantes entreprises, elle s'occupa de l'équipement des principaux ports coloniaux et de la création de nouvelles industries pour la fabrication de l'huile, le traitement du riz, la fabrication des matériaux de construction et de systèmes d'adduction d'eau.

Aidée par un groupement des principaux papetiers de France, elle créa aussi toute une industrie pour la fabrication de la pâte à papier d'alfa et contribua puissamment à la constitution à Madagascar et en Indochine de société agricoles et sucrières.

En dehors des opérations normales de banques, la Générale des colonies participa aux émissions des principaux emprunts demandés par les colonies au Parlement.

Actuellement, la Générale des Colonies participe très largement à l'effort d'équipement des territoires d'outre-mer et à leur mise en valeur. Il convient toutefois de souligner que les diminutions de crédits du F.I.D.E.S. (Plan national de développement économique et social des territoires d'outre-mer) risquent de provoquer la fermeture d'importants chantiers.

Quoi qu'il en soit, l'entreprise du Port de Dakar poursuit actuellement son exploitation dans des conditions satisfaisantes et l'entreprise des travaux du Port de Conakry négocie de nouveaux marchés. D'autre part, la Compagnie a poursuivi en A.-E.F. l'entreprise de routes au Gabon.

À la fin de l'année 1949, la société a créé la Tropicale de courtage et de Commission, société à responsabilité limitée, spécialisée dans le rôle d'importateur et de courtier en produits coloniaux, à l'exclusion de toute opération de transformation.

En A.-O.F., la compagnie a prêté son concours et souscrit à l'augmentation de capital de la Société alsacienne de la Côte-d'Ivoire [Salci], qui exploite une usine de traitement d'ananas. Les Huileries et rizeries ouest-africaines, qu'elle contrôle, ont terminé leur programme d'installations nouvelles, et traitent maintenant plus de 15.000 t. d'arachides, tandis que la Compagnie des scieries africaines [SCAF] continue son effort de modernisation. L'Hydraulique-Afrique multiplie ses forages et ses installations.

À Dakar enfin, la Compagnie procède à d'importantes constructions immobilières.

En A.-E.F., elle poursuit avec ses associés, les études et les négociations relatives à la création d'une industrie de filature et de tissage à proximité des lieux de production du coton.

À Madagascar, elle a souscrit à l'augmentation de capital de la Compagnie Lyonnaise de Madagascar ainsi qu'à celle de la Société de la Mahajamba qui a terminé la construction de sa nouvelle féculerie. Parmi ses principales affaires, la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé a sensiblement augmenté sa fabrication de sucre, la Société sucrière de la Mahavavy a commencé ses travaux d'équipement et de mise en valeur du domaine. Enfin, la Société des Charbonnages de la Sakoa poursuit ses travaux de recherches et ses négociations avec le Bureau minier de la France d'outre-mer.

En Indochine, la Générale des Colonies a souscrit à l'augmentation de capital de l'Hydraulique-Asie, qui poursuit ses travaux de prospection de nappes aquifères. La Compagnie des caoutchoucs du Mékong poursuit, malgré les hostilités, ses exportations de caoutchouc. Quant à la Compagnie agricole des Thés et cafés du Kontum, elle bat actuellement tous ses records de production.

#### Conseil d'administration

André [sic : Armand] Jullien, président ; J. Reyre, vice-président ; François Anthoine [BPPB], Louis Beaupère [SG], Christian Bouis, Lucien Bourrellis [SGE], H. Jahan, J. Matheron [SGE], André Peytel [Crédit algérien], L. Renaudin, Ch. Ed. de Cazalet, R. Paquelin [BUP], administrateurs.

\_\_\_\_\_

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1731 :

Compagnie générale des colonies

Conseil: Armand Jullien, présid.; Jean Reyre, vice-pdt; André Peytel, Christian Bouis, Édouard de Cazalet, François Anthoine, Henri Jahan, Jean Matheron, Louis Beaupère, Louis Renaudin, Lucien Bourrellis, Roger Paquelin, admin.

dis Neriadairi, Edeleri Bodii

Cie générale des colonies (*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1954)

Dans son rapport présenté à l'assemblée du 21 juin, le conseil indique que la Compagnie a participé au cours de l'exercice à la création de la Société des mines de cuivre de Mauritanie et de la Société lilloise d'imprimerie de Tananarive.

La Compagnie a souscrit aux augmentations de capital de la Société d'exploitations forestières et industrielles du Cameroun, de l'Industrie cotonnière de l'Oubangui et du Tchad, de l'Africaine de Travaux et d'Etudes Topographiques, de la Société Tropicale de Courtage et de Commission, de la Société d'importation et de commission des produits alimentaires et coloniaux, de l'Occidentale Africaine et de la Sucrière de la Mahavavy.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1953 se soldant par un bénéfice net de 53.130.269 francs. Le dividende net fixé de 350 francs sera mis en paiement à partir du 15 juillet.

\_\_\_\_\_

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES (L'Information financière, économique et politique, 22 juin 1955)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 20 juin 1955, a fixé à 350 francs par action de 2.500 francs nominal le montant net du dividende pour l'exercice 1954, après déduction de la taxe proportionnelle.

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée, a décidé la mise en paiement de ce dividende à compter du 15 juillet 1955, contre remise du coupon n° 29 pour les actions au porteur ou des certificats d'actions nominatives pour estampillage aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES

[Desfossés 1956/1721]

Jullien (Armand)(1893-1981)[ép. Geneviève Nivard][nommé en 1937 dir. adj. BPPB], <u>127</u> (BPPB), 359 (Ch. fer Maroc), 365 (Ferm. ch. fer tunis.), 379 (Smyrne-Cassaba), 413 (Tram.+autob. Casa.), 494 (STEF), 1223 (v.-pdt CSF), 1228 (Radio-France), 1231 (v.-pdt Radio-Orient), 1313 (SMD), <u>1721</u> (pdt Cie gén. col.), 1722 (pdt Cie gén. Maroc), 1737 (Cie lyonn. Madag.), 1809 (Caoutch. Mékong), 1835 (Nossi-Bé), 1839 (pdt Tabacs au Maroc).

Reyre (Jean), 127 (dg Paribas), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 672 (Omnium fr. pét.), 705 (Sté indus. lubrif.), 727 (FINAREP), 1223 (CSF), 1311 (ÉÉM), 1343 (CGIFE), 1721 (Cie gén. col.), 1722 (Cie gén. Maroc), 1723 (Omnium nord-afr.).

Anthoine (François)[x/x0][Paribas\*], 1225 (Cie française des câbles télégraphiques), 1313 (SMD), 1315 (Fasi d'élec.), 1321 (Élect. et eaux de Madagascar), 1721 (Cie générale des colonies), 1739 (LUCIA), 1978 (v.-pdt Moulins du Maghreb), 2172 (L'Alfa).

Beaupère (Louis)(1901, frère de Paul-Louis)(ép. Biosse-Duplan)[Sté Générale], 199 (UIC), 514 (SNI), 542 (Exploit. élec. et indus.), 1721 (Cie générale des colonies), 1722 (Cie générale du Maroc).

Bouis (Christian)[ép. Germaine Alby. Dir. Créd. lyonn.][× /<sub>00</sub>], 199 (UIC), 1721 (Cie générale des colonies).

Bourrellis (Lucien)(ép. Françoise Fougerolle)[00/00][pdt SGE-Maroc (AEC 1951)], 1311 (ÉÉM), 1721 (Cie gén. colonies).

Cazalet (Édourd de), 194 (v.-pdt Marseillaise de crédit), 282 (Immob. marseill.), 1738 (pdg Enfida).

Jahan (Henry)[1887-1981][insp. finances (1914), dir. de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1921-1948)], 199 (pdt Un. indus. de crédit-UIC), 704 (Total), 1433 (pdt Gafsa), 1484 (Salins du Midi), 1721 (Cie générale des colonies).

Matheron (Jean)[xx/00](fils de Georges ép. Le Brun. Ép. fille Giros), 499 (CDF), 900 (TLH), 1042 (Neyrpic), 1242 (Alsthom), 1625 (pdg SGE), 1721 (Cie générale des colonies), 1821 (Kléber-Colombes).

Paquelin (Roger)[Paris XVIe, 1896-Dijon, 1978][dir. Bq union parisienne. Anc. adm. Banque francoroumaine], 423 (SITA), 1721 (Cie gén. colonies), 1722 (Cie gén. du Maroc), 1758 (adm.-dir. Cie marocaine).

Peytel (André)[0/00], 193 (Métropolitaine de financ. et de banque), 204 (Créd. alg.), 357 (liquid. CF Ouest alg.), 594 (Maroc. mines et prod. chim.), 734 (Équatoriale de mines), 1721 (Gén. des colonies), 1722 (Gale du Maroc), 1990 (Raff. + sucr. Say), 2124 (pdt Prisunic).

Renaudin (Louis)(1892-1969)(ép. Christiane Bonnier)[×/<sub>00</sub>], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 229 (Créd. fonc.), 236 (Sous-comptoir entrepreneurs), 237 (<u>pdg CFAT</u>), 365 (pdg Fermière ch. fer tunisiens), 479 (Port Fedala), 1315 (Fasi d'élec.), 1368 (Alg. prod. chim. et d'engrais), 1437 (Phosphates Djebel M'Dilla), 1721 (Gale des colonies), 1737 (Lyonnaise de Madagascar), 1758 (Cie marocaine).

#### Direction:

Audren de Kerdrel (vte Raoul), 108 (Bq de Madagascar), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 296 (COGISA), 1721 (dga Cie gén. colonies), 1737 (Cie lyonnaise de Madagascar), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-B), 1843 (Catecka).

Bocquet (Jacques)[ /xx0], 1721 (dir. Cie gén. colonies).

Martin (Jean)[x/], 679 (Franco-Wyoming oil Cy), 932 (ACMER), 1721 (dir. Cie gén. colonies), 1843 (Catecka), 1994 (pdt Sucr. Pithiviers-le-Vieil).

Mulquin (Paul *Carlos*)(ép. Marie-Thérèse Longepierre)(comm. cptes), 36 (Urbaine-Vie), 55 (comm. cptes Union-lard), 57 (comm. cptes Urbaine-Incendie), 61 (comm. cptes France-lard), 69 (Urbaine-Seine), 90 (Urbaine-Complémentaire), 221 (Sudameris), 453 (comm. cptes Cie africaine d'armement), 459 (comm. cptes suppl. Auxiliaire de navigation), 474 (commission vérif. cptes Suez), 570 (comm. cptes Minemet), 651 (Asturienne), 727 (Finarep), 1449 (St-Gobain), 1707 (comm. cptes Gén. Ind. textiles), 1721 (Cie gén. colonies), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.), 1935 (GH Mumm), 2118 (BHV), 2202 (Impr. Georges Lang).

Simon (Ph.), 304 (comm. cptes Financ. Expl. indus.), 335 (comm. cptes P.-O.), 436 (comm. cptes Chargeurs réunis), 438 (comm. cptes Cie Mme Chargeurs réunis), 440 (comm. cptes Cie transp. océan.), 583 (comm. cptes Mines de Soumont), 881 (comm. cptes Métall. Normandie), 884 (comm. cptes Knutange), 891 (comm. cptes Forges+ateliers Creusot), 993 (comm. cptes Batignolles-Châtillon), 1044 (comm. cptes Mecano), 1711 (comm. cptes suppl. Desfossés), 1721 (Cie gén. colonies), 1839 (comm. cptes Tabacs au Maroc), 1843 (comm. cptes suppl. Catecka), 2000 (comm. cptes Sucr. Chili), 2014 (comm. cptes CEGF), 2101 (comm. cptes suppl. Lunchs et glaciers).

PARTICIPATIONS: La Construction Africaine, Société Radio-Orient, Agricole et Sucrière de Nossi-Bé, Compagnie Lyonnaise de Madagascar, l'Assurance France-Colonies, l'Assurance France-Indochine, l'Assurance France-Madagascar, l'Assurance France-Maroc, Crédit hypothécaire d'Indochine, Société Foncière du Tonkin et de l'Annam [propriétaire de l'hôtel Métropole, de Hanoï], l'Union Commerciale

Indochinoise et Africaine [Lucia], l'Alfa [au Pontet (Vaucluse)], Société des Huileries et Rizeries Ouest-Africaines [Sénégal], Immobilière de la Guinée Française, Société Alsacienne de la Côte-d'Ivoire [Salci, conserverie d'ananas], Société d'Importation et de Commission en produits alimentaires et coloniaux (S.I.C.P.A.C.). Sté d'exploitation et de gérance des Éts Brossard et Mopin [BTP, Chine, Indochine], Banque de Madagascar, Cie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam)[Catecka], Charbonnage de la Sakoa [Madagascar], l'Industrie Cotonnière de l'Oubanqui et du Tchad [usine textile de Boali, RCA], Caoutchoucs du Mékong, Scieries Africaines [Côte-d'Ivoire], Nouvelle Compagnie Havraise péninsulaire de navigation [NCHP], l'Énergie Electrique de Syrie, l'Hydraulique-Asie [forages, système Layne], l'Hydraulique-Afrique, La Mahajamba [Madagascar], Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux [CGOT], Omnium Technique de l'Habitation [OTH], Sté Tropicale de Courtage et de Commission (SOTROPCO), Sté Nord-Africaine des Eaux, Établissements Maurel et Prom, la Silico-Calcalre Africaine, Entreprise des Travaux du Port de Dakar, L'Occidentale Africaine, Société L'Énergie des Mers, Énergie électrique d'Afrique Équatoriale Française, Société d'Exploitations Forestières et Industrielles du Cameroun, Sté Sucrière de La Mahavavy, Régie Co-intéressée libano-Syrienne des Tabacs et Tombacs, Compagnie Générale Immobilière Sud-Asie [Cogisa], Société financière pour le Développement du Cameroun, Société Africaine de Travaux et d'Etudes Topographiques, Société Générale de Topographie, Photogramétrie et d'Etudes de Génie Civil, Comptoir Indochinois d'Electricité et de Mécanique, Société des fûts métalliques de Madagascar [Sofumad], Imprimerie Centrale d'Afrique [à Brazzaville], Société Lilloise d'Imprimerie de Tananarive, Société, Industrielle de Mécanique et d'Electricité de Madagascar [+ Traitement des sables de Madagascar, Minerais rares de Madagascar].

CAPITAL SOCIAL: 330 millions, divisé en 132.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 10 millions. Porté en 1925 à 15 millions de fr.. en 1926 à 20 millions, dont 4.000 actions A, en 1929 à 30 millions par l'émission à 800 fr. de 20.000 actions nouvelles de 500 fr., dont 18.000 actions B et 2.000 actions A (1 nouvelle B pour 2 anciennes B coupon n° 6); en 1935, les actions ont été assimilées et le droit de vote plural supprimé. Porté en 1941 à 40 millions par l'émission à 560 fr. de 20.000 actions de 500 fr. réservées aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour 3 anciennes. Porté en 1942 à 60 millions par émission à 700 fr. de 40.000 actions de 500 fr. réservées aux anciennes actions à raison d'une nouvelle pour 2 anciennes. Porté en 1945 à 100 millions par l'émission à 800 fr. de 80.000 actions nouvelles de 500 fr. réservées aux anciens actionnaires à raison de 2 nouvelles pour 3 anciennes. Porté en juin 1947 à 150 millions par l'émission à 675 fr. de 100.000 actions nouvelles de 500 fr. (1 nouv. pour 2 anc.). puis en juillet à 165 millions par émission de 30.000 act. nouvelles de 500 fr. réservées aux actionnaires empêchés. Porté en 1949 à 330 millions par l'émission à 625 fr. de 330.000 actions nouvelles de 500 fr. (1 nouv. pour 1 anc.). Titres regroupés à partir du 14 mars 1951.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1945	7.985	7.410
1946	12.900	9.625
1947	9.443	16.552
1948	20.018	18.878
1949	39.729	37.650
1950	53.172	48.875
1951	55.495	49.601
1952	56.267	48.145
1953	53.130	49.787
1954	56.912	54.023

#### Compagnie Générale des Colonies

Le rapport à l'assemblée ordinaire du 20 mai signale qu'au cours de l'année 1954, la Compagnie a participé à la création de la Société générale de topographie, photogrammétrie et d'études de génie civil et aux augmentations de capital de la

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé\*, de l'Hydraulique Afrique et de l'Union électrique d'Indochine\*.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1954 et voté le dividende prévu de 350 fr. net par action de 2.500 fr. payable à partir du 15 juillet.

\_\_\_\_\_\_

Cie générale des colonies (L'Information financière, économique et politique, 18 juin 1958)

L'assemblée ordinaire du 16 juin a approuvé les compte» de 1957 se soldant par un bénéfice net de 56.734.563 fr. et fixé le dividende net à 350 fr. par action de 2.500 fr., payable sur décision du conseil.

Le rapport du conseil indique que la compagnie a participé au cours de l'exercice 1957 à l'augmentation de capital de la Compagnie des Scieries africaines\* et de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé\*. Elle a apporté son concours à ces sociétés pour la réalisation de ces opérations.

Elle a, en outre, pris une part active à la constitution de la Société d'études pour le développement de la Côte d'ivoire et du Groupement d'études pour le développement du Cameroun. Au début de l'exercice en cours, elle a également participé à la formation de la Société d'études pour l'équipement minier, industriel et agricole du Gabon.

\_\_\_\_\_

La Compagnie générale des colonies Jean Suret-Canale, L'Afrique occidentale et centrale (1900-1945), Éditions sociales, 1962.

La pénétration dans les sociétés ou activités africaines des grandes banques d'affaires françaises s'était manifestée par ailleurs, dès le lendemain de la première guerre mondiale par la création de holdings ou sociétés de financement.

L'une des plus notables fut la Compagnie générale des colonies, dont le champ d'action était important surtout en Afrique du Nord et en Indochine, mais qui détenait des participations dans diverses affaires d'Afrique tropicale.

Elle fut créée en 1920 par un consortium de banques et d'entreprises de construction <sup>29</sup> dans lequel la Banque de Paris et da Pays-Bas jouait un rôle prépondérant. Ses participations sont surtout orientées vers la construction (Construction africaine, Hydraulique africaine, Port de Dakar, Silico-calcaire) mais aussi vers l'industrie (petites huileries sénégalaises) et le commerce (Maurel et Prom).

Elle fut chargée des études préparatoires aux irrigations du Niger, et obtint en 1926, la concession des travaux du port de Dakar.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> La Banque de Paris et des Pays-Bas représentée notamment par *A. Laurent-Atthalin*, le Crédit Lyonnais (*E. Enders*), le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la Société générale (*J.-C. Charpentier*), la Marseillaise de crédit (Édouard de Cazalet), Adrien Josse (déjà cité), *G. Schwob d'Héricourt* (les noms soulignés figurent également dans les conseils d'administration de 1923 et de 1938). Dans le capital, on relève les noms de P. Fougerolle (Travaux publics), P. Delmas, de l'ancien ministre des Colonies Messimy, et du gouverneur général Angoulvant. La présidence était assurée par l'ancien ministre de. Colonies André Lebon, remplacé ensuite par Émile Moreau, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas. À l'origine figurait également au conseil d'administration Fondère, un de. grands hommes d'affaires des sociétés concessionnaires d'A.F.F. (Messageries fluviales du Congo, devenue « Afrique et Congo » en 1907, etc.)

### La Banque de Paris et des Pays-Bas Jean Suret-Canale, L'Afrique occidentale et centrale (1945-1960), p. 353.

La Banque de Paris et des Pays-Bas était intervenue après la première guerre mondiale en Afrique tropicale à travers la Compagnie générale des colonies devenue en 1958 Compagnie générale de participations et entreprises (CEGEPAR).

L'activité de la Compagnie générale des colonies, à la fois holding et banque d'affaires recevant en dépôt les disponibilités de ses filiales, reste tournée essentiellement vers la travaux publics, l'engineering, les exploitations forestières et l'industrie.

La Compagnie générale des colonies semble s'être plus ou moins retirée (au moins apparemment) des petites industries sénégalaises qu'elle avait créées après 1920<sup>30</sup> : les Huileries du Cayor dans lesquelles la société Desmarais frères et les Huileries Maurel ont pris des intérêts deviennent en 1955 la SODDEO (Société Desmarais Decomis des produits oléagineux) où la Compagnie est peut-être encore intéressée à travers Maurel et Prom dans laquelle elle a une participation. Le contrôle de la SODDEO sera pris par Lesieur en 1959. Elle reste représentée dans les entreprises de bâtiment et travaux publics : Port de Dakar, Construction africaine, Hydraulique africaine <sup>31</sup>, Silico-calcaire.

Mais à ces participations anciennes, elle en ajoute d'autres. Elle contrôle la Société immobilière de la Guinée française ; la Société alsacienne de Côte d'Ivoire (principal producteur de jus et conserves d'ananas en Côte-d'Ivoire) ; les Scieries africaines (S.C.A.F.) en Côte-d'Ivoire qui ont acquis le *Domaine de San Pedro*, immense concession provenant de la concession Verdier (Compagnie française de Kong) : 270.000 ha en toute propriété dans l'Ouest de la Côte-d'Ivoire, avec une large façade maritime : la S.E.F.I.C. (Société d'exploitation forestière et industrielle du Cameroun) : le Consortium forestier et maritime (Libreville) ; l'Occidentale africaine ; l'Africaine des travaux et études topographiques ; l'Imprimerie centrale d'Afrique<sup>32</sup> ; l'Entreprise de travaux du Gabon (travaux publics); Hamelle-Afrique; la Maison du Cycle (1959 : Montage de cycles à Bassa, au Cameroun, avec Peugeot, la C.F.A.O. et la Compagnie du Haut-Ogooué), etc. Elle participe à deux entreprises textiles de l'A.-E.F., la Compagnie des textiles de l'A.-E.F. (Brazzaville), et l'Industrie cotonnière de l'Oubanqui-Tchad (I.C.O.T.); elle a sans doute des liens avec la COTOA (bâcherie-câblerie de Dakar) et la Société des fibres coloniales par l'intermédiaire de Saint frères qui relèvent de sa sphère d'influence (Banque cotonnière) 33.

12 décembre 1958 : la Cie générale des colonies devient Cie générale de participations (Cégépar).

ÉMISSION EN COURS

Cie générale de participations et d'entreprises
(Anciennement Cie GÉNÉRALE DES COLONIES)
(L'Information financière, économique et politique, 20 mai 1959)

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> L'Opinion (juin 1948) et l'Annuaire Desfossés (1949) indiquent encore des participations de la Compagnie générale des colonies dans des Huileries et rizeries de l'Ouest-Africain (huilerie de Kaolack) et la Société sénégalaise des huiles de Rufisque.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> 28 % du capital contre 49,9 % à la Lyonnaise des eaux et de l'éclairage en 1959.

<sup>32</sup> Imprimeries à Brazzaville, Pointe-Noire, Banqui, Libreville.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> C'est ce secteur textile influencé par la Banque de Paris et des Pays-Bas qui sera par la suite réorganisé et intégré par le groupe Agache-Willot.

Cette société double actuellement son capital par l'émission, au prix de fr. 2.800 par action, de 132.000 actions nouvelles de fr. 2.500.

Constituée en 1920, sous la dénomination de Compagnie générale des colonies, elle a pris sa **nouvelle raison sociale en décembre dernier**.

Son capital d'origine de 10 millions de francs a été porté, à la suite de plusieurs augmentations, à son chiffre actuel de 330 millions en 1949.

La Compagnie est une holding de valeurs d'outre-mer essentiellement africaines, malgaches et extrême-orientales; elle joue pour ses filiales, dont elle assure la gestion, le rôle d'Etablissement financier; en outre, la Compagnie gère un domaine immobilier et participe à des travaux d'entreprises.

Depuis la guerre, la Compagnie a porté progressivement son dividende net à 14 % et a développé ses activités.

Cet effort se traduit plus particulièrement dans les résultats de ses principales filiales :

• À Madagascar, le bénéfice net de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé\* est passé de 1948 à 1957 de 30 millions à 95 millions de francs, permettant d'augmenter régulièrement le dividende et de procéder à des distributions d'actions gratuites.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie Lyonnaise de Madagascar a marqué une nette augmentation depuis la guerre ; les résultats de l'exercice 1957-1958 seront du même ordre que ceux de l'exercice précédent pour lequel le dividende net distribué s'était élevé à 415 fr. par action de 2.500 fr.

- En Extrême-Orient, la Compagnie des Caoutchoucs du Mékong a presque triplé sa production depuis 1948 et poursuit la mise en valeur de sa concession. Le dividende distribué au titre de l'exercice 1957 a été de 1.000 fr. net par action de 3.000 fr.
- En Côte-d'Ivoire, la Compagnie des Scieries Africaines\* a très sensiblement accru sa production forestière et mis en route un atelier de déroulage ; le dividende qui sera proposé pour l'exercice 1958 sera certainement très supérieur à celui de l'exercice précédant qui avait été fixé à 35 fr. C.F.A. net par action de 500 fr. C.F.A.

La Société Alsacienne de la Côte-d'Ivoire a atteint son objectif de production d'ananas et les tonnages fournis par les planteurs africains qui lui sont associés, sont en constante progression. Les résultats de la Société, malgré la contraction du marché des conserves et des jus d'ananas, seront nettement bénéficiaires pour l'exercice 1958.

La Compagnie poursuit l'étude et la réalisation d'affaires agricoles et industrielles, travaillant surtout pour les marchés locaux ou pour la production et la transformation de produits du sol destinés à l'exportation. Ce type d'affaires, qui concourt au développement de l'économie locale, entre dans le cadre de la politique des nouveaux gouvernements.

Dans le même esprit, la Compagnie s'est déjà intéressée à des Sociétés d'études en Côte-d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon.

L'augmentation de capital à laquelle elle procède actuellement contribuera au financement de ce programme.